

Les conditions de promotion et d'orientation au cours de la scolarité obligatoire et conditions d'accès au Secondaire 2 Suisse romande et Tessin

Tableaux comparatifs
Année scolaire 2015-2016

IRDp / Secteur Documentation

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).



CONDITIONS DE PROMOTION D'UNE ANNEE A L'AUTRE / SCOLARITE OBLIGATOIRE / SUISSE ROMANDE ET TESSIN

DEGRE PRIMAIRE : TABLEAU COMPARATIF : ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

	BERNE	FRIBOURG	GENEVE	JURA
1	Bilan des apprentissages 1	Appréciations du degré de progression dans les apprentissages.	Evaluation de la progression des apprentissages dans la vie scolaire et dans les domaines disciplinaires. En principe, il n'y a pas de redoublement.	La promotion est en principe automatique à l'intérieur du premier cycle.
2	Bilan des apprentissages En règle générale, les élèves entrent en 1 ^{re} année du degré primaire après avoir effectué deux années d'école enfantine.	Appréciations du degré de progression dans les apprentissages. Des dispositions particulières sont prévues pour avancer ou retarder l'entrée à l'école primaire.	Evaluation de la progression des apprentissages dans la vie scolaire et dans les domaines disciplinaires par rapport aux objectifs du Plan d'études romand. En principe, il n'y a pas de redoublement.	La promotion est en principe automatique à l'intérieur du premier cycle.
3	Suffisant dans la majorité des disciplines de l'enseignement obligatoire	Passage automatique, sous réserve des cas particuliers	Appréciation de progression: "très satisfaisante" ou "satisfaisante" en français et en mathématiques (tolérances admises, mais assorties de mesures d'accompagnement)	La promotion est en principe automatique à l'intérieur du premier cycle.
4	Suffisant dans la majorité des disciplines de l'enseignement obligatoire	Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose sur l'obtention de la note 4 en français et mathématiques.	Niveau de connaissances et de compétences requis "atteint" en français et en mathématiques (tolérances et dérogations admises, mais assorties de mesures d'accompagnement)	Suffisant en français et mathématiques
5	Suffisant dans la majorité des disciplines de l'enseignement obligatoire	Passage automatique, sous réserve des cas particuliers	Moyenne annuelle de 4 dans les disciplines évaluées certificativement, dans les faits, en français I (communication), français II (structuration) et en mathématiques (tolérances et dérogations admises, mais assorties de mesures d'accompagnement)	La promotion de cinquième en sixième année est en principe automatique.
6	Suffisant dans la majorité des disciplines de l'enseignement obligatoire	Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose sur l'obtention de la note 4 en français et mathématiques.	Moyenne annuelle de 4 dans les disciplines évaluées certificativement, dans les faits, en français I (communication), français II (structuration) et en mathématiques (tolérances et dérogations admises, mais assorties de mesures d'accompagnement)	Huit points au moins en français et en mathématiques
7	Suffisant dans la majorité des disciplines de l'enseignement obligatoire	Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose sur l'obtention de la note 4 en français et mathématiques.	Moyenne annuelle de 4 dans les disciplines évaluées certificativement, dans les faits, en français I (communication), français II (structuration) et en mathématiques (tolérances et dérogations admises, mais assorties de mesures d'accompagnement)	La promotion de septième en huitième année est en principe automatique.
8	Orientation vers différents niveaux qui déterminent l'appartenance à une des trois sections en fonction des résultats en français, mathématiques et allemand.	Orientation dans 3 types de classe en fonction des résultats en français, mathématiques, allemand et environnement	Moyenne annuelle de 3 en français I (communication), français II (structuration) et en mathématiques. Orientation des élèves dans trois regroupements en fonction de leurs résultats dans ces trois disciplines.	Huit points au moins en français et en mathématique Orientation des élèves dans trois niveaux

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016) / Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

1 = passage automatique, sous réserve des cas particuliers

CONDITIONS DE PROMOTION D'UNE ANNEE A L'AUTRE / SCOLARITE OBLIGATOIRE / SUISSE ROMANDE ET TESSIN

DEGRE PRIMAIRE : TABLEAU COMPARATIF : ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

	NEUCHATEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
1	Atteinte des attentes fondamentales du PER au plus tard à la fin de la 4 ^e année.	Pas de conditions de promotion	Pas de conditions de promotion	Promotion automatique de la 1 ^{ère} à la 4 ^e année
2	Atteinte des attentes fondamentales du PER au plus tard à la fin de la 4 ^e année. 1	Pas de conditions de promotion	Pour être promu l'élève doit avoir suivi les deux premières années sans avoir de difficultés trop flagrantes. La promotion en 3 ^e est quasi automatique	Promotion automatique de la 1 ^{ère} à la 4 ^e année
3	Atteinte des attentes fondamentales du PER au plus tard à la fin de la 4 ^e année.	Promotion automatique	Bilan semestriel et bilan annuel La promotion est en principe automatique.	Promotion automatique de la 1 ^{ère} à la 4 ^e année
4	La promotion de 4 ^e en 5 ^e année est soumise à l'obtention du code A, B ou C dans cinq disciplines au moins parmi les six disciplines évaluées par un code. Le code D en français ou en mathématiques entraîne, sauf dérogation, la non-promotion.	Moyenne de 4 dans toutes les matières	Moyenne générale de 4 + moyenne des branches principales de 4	Atteinte des objectifs d'apprentissage du Plan d'études romand (PER) en français et en mathématiques avec un accent particulier sur la lecture
5	Atteinte des attentes fondamentales du PER au plus tard à la fin de la 8 ^e année	Promotion automatique	Moyenne générale de 4 + moyenne des branches principales de 4	Promotion automatique
6	Passage automatique	Promotion automatique	Moyenne générale de 4 + moyenne des branches principales de 4	Dans chacun des deux groupes de disciplines, seuil de suffisance = nombre de disciplines composant le groupe X 4.
7	Code A, B ou C dans sept disciplines au moins parmi les huit disciplines évaluées par un code. Le code D en français ou en mathématiques entraîne la non-promotion. Des dérogations peuvent être envisagées.	Moyenne de 4 dans toutes les matières	Moyenne générale de 4 + moyenne des branches principales de 4	Promotion automatique
8	Pour être promu, l'élève doit, sur l'ensemble des disciplines évaluées : - obtenir une moyenne générale de 4 au moins; - obtenir la somme de 8 points au moins en français et en mathématiques; - ne pas avoir de moyenne annuelle inférieure à 3. Des dérogations sont possibles. Selon ses résultats, l'élève est orienté en niveau 1 ou 2 en français et en mathématiques.	Voir tableau ci-après.	Moyenne générale de 4 + moyenne des branches principales de 4	Dans chacun des trois groupes de disciplines, seuil de suffisance = nombre de disciplines composant le groupe X 4.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016) / Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

1 = passage automatique, sous réserve des cas particuliers

CONDITIONS DE PROMOTION D'UNE ANNEE A L'AUTRE / SCOLARITE OBLIGATOIRE / SUISSE ROMANDE ET TESSIN

DEGRE SECONDAIRE I : TABLEAU COMPARATIF : ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

	BERNE	FRIBOURG	GENEVE	JURA	NEUCHATEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
8						Accord des conseils de classe		
9	En principe, les élèves restent dans les mêmes niveaux et la même section. En fonction des résultats, réorientation possible dans les niveaux et sections supérieurs ou inférieurs.	Moyenne générale de 4 et moyenne des disciplines fondamentales de 4 et pas plus d'une branche fondamentale inférieure à 4 pour être promu dans la même section.	Moyenne annuelle de 4 par discipline (tolérances admises)	Pas plus d'une note annuelle insuffisante dans les disciplines de base au niveau C.	<u>Systeme à niveaux</u> Pour être promu, l'élève: a) ne doit pas avoir plus d'une insuffisance dans les disciplines qui ont été suivies au niveau 1; b) doit obtenir une moyenne générale de 4 au moins sur l'ensemble des disciplines du groupe B; c) ne doit pas avoir plus de trois moyennes annuelles insuffisantes sur l'ensemble des disciplines de tous les groupes; d) ne doit pas avoir plus d'une moyenne annuelle à 3 sur l'ensemble des disciplines de tous les groupes.	Accord des conseils de classe	Moyenne générale de 4 et pas plus d'une moyenne inférieure à 4 au niveau II (français, mathématiques)	<u>Systeme à deux voies</u> Voie prégymnasiale, ou Voie générale avec niveaux en français, mathématiques et allemand Résultats exprimés en trois groupes de disciplines. Dans chacun des trois groupes de disciplines, seuil de suffisance = nombre de disciplines composant le groupe X 4.
10	En principe, les élèves restent dans les mêmes niveaux et la même section. En fonction des résultats, réorientation possible dans les niveaux et sections supérieurs ou inférieurs.	Moyenne générale de 4 et moyenne des disciplines fondamentales de 4 et pas plus d'une branche fondamentale inférieure à 4 pour être promu dans la même section.	Moyenne annuelle de 4 par discipline (tolérances admises)	Pas plus d'une note annuelle insuffisante dans les disciplines de base au niveau C.	<u>Systeme à filières</u> Moyenne générale de 4 pour être promu dans la même section + réorientation possible.	Accord des conseils de classe	Moyenne générale de 4 et pas plus d'une moyenne inférieure à 4 au niveau II (français, mathématiques, allemand, sciences)	En fin de 11S, obtention d'un certificat de fin d'études secondaires ou d'une attestation de fin de scolarité.
11		Diplôme de fin d'études secondaires	Moyenne annuelle de 4 par discipline (tolérances admises) Certificat	Pas plus d'une note annuelle insuffisante dans les disciplines de base au niveau C.	<u>Systeme à filières</u> Moyenne générale de 4	Licenza dalla scuola media	Diplôme de fin d'études ou Attestation de fin d'études	

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).



BERNE : année scolaire 2015-2016

ECOLE ENFANTINE

ANNEES		TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	EHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION
1 2 Ecole enfantine	semestre 1	Entretien avec les parents	-	-	-	-
	semestre 2	Bilan des apprentissages	<p>attitude face au travail et à l'apprentissage – Capacités transversales : motivation (persévérance, intérêt...);</p> <p>collaboration (prise en compte de l'autre, respect des règles...);</p> <p>communication (écoute et échanges...);</p> <p>stratégies d'apprentissage (autonomie, gestion du temps...);</p> <p>pensée créatrice (engagement dans de nouveaux projets, imagination...);</p> <p>démarche réflexive (expression de son opinion, explication de sa démarche...).</p>	-	<p>Langues-<i>Français</i> : compréhension et production orales, entrée dans l'écrit...</p> <p>Mathématiques et Sciences de la nature -<i>Mathématiques</i> : repérage dans l'espace, découverte du nombre et du calcul, approche des grandeurs...</p> <p>Sciences de la nature / Sciences humaines et sociales -<i>Environnement</i> : découverte d'éléments naturels, découverte de l'humain, des cinq sens et du vivant, approche de l'espace familial et repérages, perception du temps, de ses durées...</p> <p>Arts : identification et utilisation des perceptions visuelles, tactiles et auditives, approches et utilisation de diverses techniques, adaptation de la motricité fine aux activités...</p> <p>Corps et mouvement : découverte de mouvements (courir, sauter, lancer...) dans des situations variées, expérimentation de l'équilibre, apprentissage de divers jeux...</p>	<p>1^{re} année : bilan des apprentissages (utilisation facultative du document)</p> <p>2^e année : bilan des apprentissages (passage en 3^e année) (utilisation obligatoire du document)</p> <p>En règle générale, les élèves entrent en 1^{re} année du degré primaire après avoir effectué deux années d'école enfantine.</p>



BERNE : année scolaire 2015-2016

DEGRE PRIMAIRE

ANNEES	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION
3 4	semestre 1	Entretien avec les parents	L'entretien repose sur les observations du corps enseignant, sur les travaux et les auto-évaluations de l'élève.		
	semestre 2	Rapport d'évaluation sans notes	L'évaluation porte sur a) les compétences par discipline et par domaine du plan d'études et b) l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage de manière globale pour l'ensemble des disciplines.	<i>Evaluation des compétences</i> se traduit par des appréciations : • atteint très largement les objectifs • atteint largement les objectifs • atteint les objectifs • n'atteint que partiellement les objectifs <i>Evaluation de l'attitude face au travail et à l'apprentissage</i> dans les domaines <i>motivation, soin et collaboration</i> . L'évaluation porte sur la fréquence de l'attitude adoptée.	Les 7 disciplines de l'enseignement obligatoire
	durant année scolaire	Auto-évaluation 1 x / an au minimum	Les élèves procèdent régulièrement à une auto-évaluation de leurs compétences ainsi que de leur attitude face au travail et à l'apprentissage et de leur comportement social.		
5 6 7	semestre 1	Entretien avec les parents	Cf. ci-dessus		
	semestre 2	Rapport d'évaluation avec notes globales	a) l'évaluation porte sur les compétences par discipline et par domaine du plan d'études; des notes par demi-points sont attribuées, qui sont l'expression d'une évaluation globale des compétences par discipline et par domaine et b) l'évaluation est interdisciplinaire et porte sur l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage dans toutes les disciplines obligatoires. Une remarque est apportée dans le rapport d'évaluation si l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage est nettement différente dans une discipline ou dans l'un des domaines.	a) notes 6: atteint très largement les objectifs définis en allant très nettement au-delà des seuils minimaux fixés. 5: atteint largement les objectifs définis en allant au-delà des seuils minimaux fixés. 4: atteint les objectifs définis en satisfaisant aux seuils minimaux fixés. 3: n'atteint que partiellement les objectifs définis en se situant en dessous des seuils minimaux fixés. 2: n'atteint pas la plupart des objectifs définis en se situant nettement en dessous des seuils minimaux fixés. 1: n'atteint quasiment aucun des objectifs définis en se situant très nettement en dessous des seuils minimaux fixés. b) attitude cf. ci-dessus	En 5 ^e , 8 disciplines de l'enseignement obligatoire (= sans l'allemand) Dès la 6 ^e , les 11 disciplines de l'enseignement obligatoire
	durant l'année scolaire	Auto-évaluation 1 x / an au minimum	Cf. ci-dessus		

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)



BERNE : année scolaire 2015-2016

TRANSITION PRIMAIRE – SECONDAIRE I

ANNEES	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION	
8	semestres 1 et 2	<p>Rapport de passage</p> <p>D'entente avec les autres enseignant-e-s, la maîtresse ou le maître de classe rédige un rapport de passage informant des compétences de l'élève dans les disciplines français, allemand et mathématiques, ainsi que de son attitude face au travail et à l'apprentissage dans le semestre écoulé.</p> <p>Fiche de passage</p> <p>La fiche de passage précise l'orientation provisoire de l'élève proposée par ses enseignant-e-s. Elle est transmise aux parents dès la mi-janvier.</p> <p>Les parents et l'élève complètent la fiche de passage en émettant leur avis concernant l'orientation proposée.</p> <p>Entretien de passage</p> <p>Un entretien de passage a lieu avant la mi-février. Il a pour but de donner à l'élève et aux parents des informations sur l'orientation provisoire et le statut du semestre probatoire.</p> <p>Semestre probatoire</p> <p>Le deuxième semestre de la 8^e année est un semestre probatoire qui sert à confirmer l'orientation proposée.</p> <p>Deuxième entretien</p> <p>Un nouvel entretien avec les parents a lieu si, à la suite du semestre probatoire, l'élève doit être orienté vers un niveau d'exigences plus élevé ou moins élevé.</p> <p>Décision d'orientation</p> <p>La direction d'école décide de l'orientation définitive de l'élève au terme du semestre probatoire.</p>	<p>Le rapport de passage rend compte des compétences en français, en allemand et en mathématiques, traduites par des appréciations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • atteint très largement les objectifs • atteint largement les objectifs • atteint les objectifs • n'atteint que partiellement les objectifs <p>Le rapport de passage rend compte également de <i>l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage</i> dans les domaines <i>motivation, soin et collaboration</i>.</p>	<p>Toutes les disciplines en ce qui concerne l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage; les compétences de l'élève en français, allemand et mathématiques</p>	<p>L'élève est orienté dans les niveaux/sections du degré secondaire I sur la base de l'estimation de son développement présumé.</p> <p>L'estimation du développement présumé de l'élève se fonde sur l'évaluation de l'attitude face au travail et à l'apprentissage dans toutes les disciplines et l'évaluation des compétences en allemand, français et mathématiques; sont notamment déterminants le rapport d'évaluation de la 8^e année scolaire et le rapport de passage, la fiche de passage et l'entretien avec les parents.</p> <p>La décision d'orientation définitive est prise par la direction d'école à la fin du semestre probatoire, soit à fin juin.</p> <p>L'orientation vers le niveau C (exigences élémentaires), le niveau B (exigences moyennes) ou le niveau A (exigences élevées) se fait dans les disciplines français, allemand et mathématiques. Les niveaux déterminent les sections en tenant compte des règles suivantes :</p> <p>Section p (préparant aux écoles de maturité) 2 niveaux A au moins, pas de C ;</p> <p>Section m (moderne) 2 niveaux B au moins ;</p> <p>Section G (générale) 2 niveaux C au moins.</p>	
	semestre 2	Rapport d'évaluation avec notes	Cf. années 5 à 7	Cf. années 5 à 7		
	durant l'année scolaire	Auto-évaluation 1 x / an au minimum	Cf. années 3 à 4	© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)		



ANNEES	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION	
9 10 11	semestre 1	Rapport d'évaluation avec notes	<p>a) l'évaluation porte sur les compétences par discipline et par domaine du plan d'études; des notes par demi-points sont attribuées, qui sont l'expression d'une évaluation globale des compétences par discipline et par domaine et</p> <p>b) l'évaluation est interdisciplinaire et porte sur l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage dans toutes les disciplines obligatoires. Une remarque est apportée dans le rapport d'évaluation si l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage est nettement différente dans une discipline ou dans l'un des domaines.</p>	<p>a) <i>notes</i></p> <p>6: atteint très largement les objectifs définis en allant très nettement au-delà des seuils minimaux fixés.</p> <p>5: atteint largement les objectifs définis en allant au-delà des seuils minimaux fixés.</p> <p>4: atteint les objectifs définis en satisfaisant aux seuils minimaux fixés.</p> <p>3: n'atteint que partiellement les objectifs définis en se situant en dessous des seuils minimaux fixés.</p> <p>2: n'atteint pas la plupart des objectifs définis en se situant nettement en dessous des seuils minimaux fixés.</p> <p>1: n'atteint quasiment aucun des objectifs définis en se situant très nettement en dessous des seuils minimaux fixés.</p> <p>b) <i>Evaluation de l'attitude face au travail et à l'apprentissage dans les domaines motivation, soin et collaboration.</i></p>	<p>Français, allemand, mathématiques et 8 à 11 autres disciplines de l'école obligatoire</p>	<p>En principe, pour les disciplines enseignées par niveaux, les élèves passent au semestre suivant en restant dans le même niveau que celui dans lequel ils ont suivi l'enseignement pendant le semestre écoulé.</p> <p>Un élève accède au niveau supérieur (de C à B ou de B à A), lorsqu'il est fondé de penser qu'il est apte à satisfaire aux exigences de ce niveau.</p> <p>Un élève passe dans le niveau inférieur s'il n'obtient pas de note suffisante à la fin d'un semestre.</p> <p>Section</p> <p>En principe, les élèves passent au semestre suivant en restant dans la même section.</p> <p>Un élève accède à la section supérieure lorsqu'il satisfait aux exigences de cette section dans les disciplines à niveaux et que cela se confirme au semestre suivant.</p> <p>Un élève passe dans la section inférieure lorsqu'il n'atteint pas les exigences suivantes pendant deux semestres consécutifs :</p> <p>en section p: au moins deux niveaux A, pas de niveau C et pas plus d'une note inférieure à 4 dans les autres disciplines obligatoires,</p> <p>en section m: au moins deux niveaux B et pas plus de deux notes inférieures à 4 dans les autres disciplines obligatoires.</p>
	semestre 2	Rapport d'évaluation avec notes	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus		
	durant l'année scolaire	Entretien avec les parents (date choisie librement)	L'entretien a lieu au moment où les intéressés estiment que c'est judicieux, par exemple lorsqu'il s'agit pour l'élève de choisir une profession ou de poursuivre ses études dans une autre école.			
	Auto-évaluation 1 x / an au minimum	Les élèves procèdent régulièrement à une auto-évaluation de leurs compétences ainsi que de leur attitude face au travail et à l'apprentissage et de leur comportement social.			<p>Plutôt que de retourner dans la section inférieure, un élève peut répéter les deux derniers semestres au même niveau et dans la même section.</p> <p>Un élève de la section g répète les deux derniers semestres lorsqu'il n'atteint pas les exigences suivantes pendant deux semestres consécutifs : deux niveaux C avec au moins la note 4 et pas plus de quatre notes inférieures à 4 dans les autres disciplines obligatoires.</p> <p>© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)</p>	



GYMNASSE / MATURITE	ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE	ECOLE DE CULTURE GENERALE ECOLE DE MATURITE SPECIALISEE																														
<p>Admission sans examen Pour être admis sans examen en école de maturité, les élèves d'une section préparant aux écoles de maturités (p) d'une école secondaire du canton de Berne devront, à la fin du premier semestre de la onzième année :</p> <ol style="list-style-type: none"> Satisfaire aux exigences suivantes en français, allemand et mathématiques : trois niveaux A (dont une note 5 au moins, si aucune des autres notes n'est insuffisante, mais au minimum avec deux notes 5 au moins si la troisième est insuffisante) ou deux niveaux A (note 5 au moins) et un niveau B (avec une note suffisante); Obtenir au moins la note 4,5 dans la majorité des autres disciplines obligatoires; Obtenir au plus une note inférieure à 4 dans les autres disciplines obligatoires. <p>Admission avec examen A la demande des parents, l'école inscrit l'élève à l'examen d'admission auprès du gymnase compétent. Les dispositions relatives à la procédure d'examen figurent à l'annexe 4b de l'Ordonnance du 27 mai 2008 de Direction sur les écoles moyennes (ODEM).</p> <p>Admission définitive Est définitivement admis en 1^{re} année au sein d'un gymnase l'élève d'une section préparant aux écoles de maturité (section p) qui, à la fin du deuxième semestre de la onzième année :</p> <ol style="list-style-type: none"> Satisfait aux exigences suivantes en français, allemand et mathématiques : trois niveaux A (dont une note 5 au moins, si aucune des autres notes n'est insuffisante, mais au minimum avec deux notes 5 au moins si la troisième est insuffisante) ou deux niveaux A (note 5 au moins) et un niveau B (avec une note suffisante); Obtient au moins la note 4,5 dans la majorité des autres disciplines obligatoires; Obtient au plus une note inférieure à 4 dans les autres disciplines obligatoires. 	<p>Filière A : Formation en école à plein temps et en bureau pratique (3 ans pour la MP et le CFC)</p> <ol style="list-style-type: none"> Est admis sans examen <ol style="list-style-type: none"> l'élève qui remplit les conditions de la section pré-gymnasiale (minimum 2 niveaux A et 1 niveau B) à la fin du premier semestre de la 11^e année scolaire d'une école publique; l'élève qui remplit les conditions de la section moderne avec au minimum 2 niveaux B et 1 niveau A et un total de 14 points en français, allemand et mathématiques à la fin du 1^{er} semestre de la 11^e année scolaire. <p>Filières B (CFC + MP en 4 ans) et C (CFC En 3 ans) avec tronc commun en 1^{re} année de formation</p> <ol style="list-style-type: none"> Est admis provisoirement et sans examen l'élève qui obtient, à la fin du premier semestre de la 11^e année scolaire de l'école secondaire dans les branches français, allemand et mathématiques au minimum : <table border="0"> <tr><td>1. Niveau AAA:</td><td>11,0 points</td></tr> <tr><td>2. Niveau AAB:</td><td>11,5 points</td></tr> <tr><td>3. Niveau AAC:</td><td>12,0 points</td></tr> <tr><td>4. Niveau ABB:</td><td>12,0 points</td></tr> <tr><td>5. Niveau BBB:</td><td>12,0 points</td></tr> <tr><td>6. Niveau ABC:</td><td>13,0 points</td></tr> <tr><td>7. Niveau BBC:</td><td>13,0 points</td></tr> </table> Est admis provisoirement l'élève d'une APP (année scolaire de préparation professionnelle) qui totalise à la fin du premier semestre 14 points dans les branches français, allemand et mathématiques au plus haut niveau d'enseignement. Si un élève n'est pas admis sans examen, le représentant légal ou la représentante légale peut l'inscrire à l'examen d'admission. Les ESC font passer un examen d'admission écrit en français, allemand et mathématiques. Les matières d'examen se fondent sur le plan d'études de l'enseignement secondaire, niveau B, premier semestre de la 11^e année scolaire inclus. Est admis définitivement l'élève qui remplit les conditions du point 1 et qui totalise au minimum, à la fin de la 11^e année scolaire, les points suivants dans les disciplines, français, allemand et mathématiques : <table border="0"> <tr><td>Niveau AAA</td><td>12,5 points</td></tr> <tr><td>Niveau AAB</td><td>13,0 points</td></tr> <tr><td>Niveaux AAC ou ABB</td><td>13,5 points</td></tr> <tr><td>Niveau BBB</td><td>14,0 points</td></tr> </table> Pour les élèves qui ne sont pas admis définitivement conformément au point 5, l'admission devient définitive si le premier bulletin délivré par l'école est suffisant. Dans le cas contraire, l'élève doit quitter l'école. A la fin de la première année de formation (tronc commun) sont admis dans le cursus de la MPC les élèves qui ont atteint au minimum 45 points (total des deux bulletins) dans les disciplines français, allemand, anglais, mathématiques, gestion financière et qui n'ont pas de note inférieure à 3. 	1. Niveau AAA:	11,0 points	2. Niveau AAB:	11,5 points	3. Niveau AAC:	12,0 points	4. Niveau ABB:	12,0 points	5. Niveau BBB:	12,0 points	6. Niveau ABC:	13,0 points	7. Niveau BBC:	13,0 points	Niveau AAA	12,5 points	Niveau AAB	13,0 points	Niveaux AAC ou ABB	13,5 points	Niveau BBB	14,0 points	<p>Admission sans examen Les élèves sont admis sans examen sur la base de l'évaluation s'ils ont obtenu à la fin du 1^{er} semestre de la 11^e année le nombre de points suivants dans le rapport d'évaluation, sans aucune note insuffisante dans les disciplines correspondantes :</p> <table border="0"> <tr><td>Niveau AAA</td><td>12,5 points</td></tr> <tr><td>Niveau AAB</td><td>13,0 points</td></tr> <tr><td>Niveaux AAC ou ABB</td><td>13,5 points</td></tr> <tr><td>Niveau BBB</td><td>14,0 points</td></tr> </table> <p>Admission avec examen Les candidats qui ne remplissent pas les conditions pour une admission sans examen peuvent s'inscrire à l'examen d'admission. Les dispositions relatives à la procédure d'examen figurent à l'annexe 7b de l'Ordonnance du 27 mai 2008 de Direction sur les écoles moyennes (ODEM).</p> <p>Admission définitive Le bulletin du 1^{er} semestre doit être suffisant pour que l'admission devienne définitive. Un bulletin est jugé suffisant si :</p> <ol style="list-style-type: none"> la moyenne de toutes les disciplines comptant pour la promotion est supérieure ou égale à 4; trois notes de promotion au plus sont insuffisantes et la somme des écarts vers le bas par rapport à la note de 4 n'est pas supérieure à 2 points. <p>© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016) Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).</p>	Niveau AAA	12,5 points	Niveau AAB	13,0 points	Niveaux AAC ou ABB	13,5 points	Niveau BBB	14,0 points
1. Niveau AAA:	11,0 points																															
2. Niveau AAB:	11,5 points																															
3. Niveau AAC:	12,0 points																															
4. Niveau ABB:	12,0 points																															
5. Niveau BBB:	12,0 points																															
6. Niveau ABC:	13,0 points																															
7. Niveau BBC:	13,0 points																															
Niveau AAA	12,5 points																															
Niveau AAB	13,0 points																															
Niveaux AAC ou ABB	13,5 points																															
Niveau BBB	14,0 points																															
Niveau AAA	12,5 points																															
Niveau AAB	13,0 points																															
Niveaux AAC ou ABB	13,5 points																															
Niveau BBB	14,0 points																															

FRIBOURG : année scolaire 2015-2016

DEGRE PRIMAIRE

CYCLES	ANNEES	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION	
Cycle 1	1 2	E C O L E E N F A N T I N E	Appréciations	Attitude de l'élève face aux apprentissages; Comportement social et individuel.	L'enfant progresse avec grande facilité; L'enfant progresse avec facilité; L'enfant progresse malgré quelques difficultés; L'enfant progresse difficilement.		Un bulletin scolaire est établi lors de l'admission de l'enfant à l'école enfantine. Il est remis à chaque fin de semestre aux parents. A la fin de l'école enfantine, le bulletin scolaire atteste, sous forme d'appréciations, du degré de progression dans les apprentissages. Des dispositions particulières sont prévues pour avancer ou retarder l'entrée à l'école primaire.
			Entretien avec les parents				L'enseignant-e renseigne régulièrement les parents sur le travail, le comportement et l'attitude de leur enfant en classe. Cette information se fait, entre autres, au travers du dossier d'évaluation qui doit parvenir aux parents au cours et en fin de semestre, mais également lors d'entretiens que parents et enseignant-e-s peuvent requérir de part et d'autre.
Cycle 1	3 4 5 6	semestre 1 semestre 2 semestre 3	Appréciations	Travail scolaire	Idem ci-dessus	Français, Mathématiques, Connaissance de l'environnement, Éducation artistique, Éducation physique	Pour être promu à la fin des deux premiers cycles, l'élève doit avoir, au terme du deuxième semestre, obtenu les résultats qui lui permettent une poursuite harmonieuse des apprentissages définis par le programme. Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose cependant sur l'obtention de la note 4 dans les branches éliminatoires: français et mathématiques.
Cycle 2			Appréciations	Attitude face aux apprentissages et au travail scolaire; comportement social et individuel: Le profil de l'élève est décrit en sept mentions qui indiquent les progrès effectués dans les domaines suivants: Autonomie: accomplit et planifie une tâche seul, demande de l'aide si nécessaire, se responsabilise; Persévérance: fournit les efforts nécessaires pour accomplir une tâche du début à la fin; Rythme de travail: organise et respecte le temps mis à disposition pour terminer sa tâche; Participation: manifeste de l'intérêt, prend des initiatives, collabore pour résoudre une tâche avec un ou des camarades; Relation à l'autre: entretient de bonnes relations avec les autres; Respect des règles de vie: comprend les règles de vie et les respecte; Soin et présentation des travaux.	Jusqu'en 4 ^e , l'échelle des appréciations comprend deux positions: Bien A améliorer A partir de la 5 ^e , elle comprend 4 positions: Bien Assez bien Suffisant Insuffisant		© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)

FRIBOURG : année scolaire 2015-2016

DEGRE PRIMAIRE

CYCLES	ANNEES	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION
Cycle 1	3 4	Entretien avec les parents				L'enseignant-e renseigne régulièrement les parents sur le travail, le comportement et l'attitude de leur enfant en classe. Cette information se fait, entre autres, au travers du dossier d'évaluation qui doit parvenir aux parents au cours et en fin de semestre, mais également lors d'entretiens que parents et enseignant-e-s peuvent requérir de part et d'autre.
Cycle 2	5 6	semestre 4 Notation	Travail scolaire 6 à 5.5: les objectifs sont atteints avec grande facilité: l'élève a maîtrisé avec assurance les objectifs du programme. Il est capable d'utiliser ses connaissances et ses compétences en diverses situations de manière autonome. 5: les objectifs sont atteints avec facilité: l'élève a atteint avec aisance les objectifs du programme. Il a des connaissances stables et des compétences durables. 4.5: les objectifs sont atteints: l'élève a atteint les objectifs de base du programme; ses connaissances et ses compétences doivent cependant être encore consolidées et stabilisées. 4: les objectifs sont atteints minimalement: l'élève n'a atteint que partiellement les objectifs de base du programme. Ses connaissances et ses compétences sont proches du seuil de suffisance et ne sont pas stables. L'élève hésite ou doute encore trop souvent. 3.5 à 3: les objectifs sont non atteints: l'élève n'a pas atteint les objectifs de base du programme. Ses connaissances et ses compétences sont insuffisantes.		Français, Mathématiques, Connaissance de l'environnement, Éducation artistique, Éducation physique	L'élève qui se situe régulièrement au-delà des objectifs définis par le programme a la possibilité de parcourir un cycle en moins de deux ans. Cette décision est convenue entre les parents et le maître. En cas de désaccord, le maître décide en prenant en considération l'intérêt de l'enfant. Cette décision est transmise par écrit aux parents.
		Appréciations	Idem page 8 (Attitude)	Bien; Assez bien; Suffisant ; Insuffisant		
Cycle 1	4	courant et fin d'année Entretien avec les parents				L'enseignant-e renseigne régulièrement les parents sur le travail, le comportement et l'attitude de leur enfant en classe. Cette information se fait, entre autres, au travers du dossier d'évaluation qui doit parvenir aux parents au cours et en fin de semestre, mais également lors d'entretiens que parents et enseignant-e-s peuvent requérir de part et d'autre.
		5 épreuves obligatoires 7 épreuves facultatives		Aident l'enseignant-e à ajuster son enseignement, à évaluer et à noter le travail des élèves (épreuves diagnostiques)	Français ou Mathématiques	© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)
Cycle 2	6	Idem		Idem ci-dessus	Français, Mathématiques	

FRIBOURG : 2015-2016

DEGRE PRIMAIRE

ANNEES		TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION (8 ^E ANNEE)
7 Cycle 2	sem. 1	Notation	Travail scolaire	Idem page 10	Français, Mathématiques Connaissance de l'environnement, Éducation artistique, Éducation physique	Pour être promu à la fin de l'année scolaire, l'élève doit avoir, au terme du deuxième semestre, obtenu les résultats qui lui permettent une poursuite harmonieuse des apprentissages définis par le programme. Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose cependant sur l'obtention de la note 4 dans les branches éliminatoires: français et mathématiques.
		Appréciations	Idem page 9 (Attitude)	Idem page 9		
	sem. 2	Idem semestre 1	Idem semestre 1	Idem semestre 1	Idem semestre 1	
8 Cycle 2	sem. 1	Notation	Travail scolaire	Idem page 10	Français, Mathématiques, Environnement, Allemand, Éducation artistique, Éducation physique	Pour être promu à la fin de l'année scolaire, l'élève doit avoir, au terme du deuxième semestre, obtenu les résultats qui lui permettent une poursuite harmonieuse des apprentissages définis par le programme. Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose cependant sur l'obtention de la note 4 dans les branches éliminatoires français et mathématiques.
	sem. 2	Procédure de pré-orientation (PPO) Procédure recourant à deux indicateurs :	1. Le degré d'acquisition de connaissances et compétences de l'élève; 2. L'attitude de l'élève face aux apprentissages scolaires.		Français, Mathématiques, Environnement, Allemand	Les résultats obtenus au 1 ^{er} semestre de la classe de 8 ^e , en français, mathématiques, environnement et allemand sont comparés aux résultats notés obtenus aux évaluations cantonales de référence, dans les mêmes disciplines. Sur la base de cette comparaison est déterminé le type de classe du CO: Classe Prégymnasiale (PG) Classe Générale (G) Classe à exigences de base (EB); L'encadrement pédagogique le mieux approprié aux acquis de l'élève, à ses possibilités d'apprentissage et à ses besoins de formation est assuré.

FRIBOURG : 2015-2016

DEGRE SECONDAIRE I

ANNEES		TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION			CONDITIONS DE PROMOTION	CONDITIONS D'ORIENTATION
9 10 11	sem. 1 sem. 2	Notation	Travail scolaire Objectifs définis par le plan d'études	6=Très bien; 5=Bien 4=Suffisant; 3=Insuffisant; 2=Mal; 1=Très mal Les notes sont fractionnées au demi et à l'entier avec pondération possible seulement à la fin de l'année.	<u>Prégymnasiale</u> Français, Allemand, Mathématiques, Latin ou Anglais	<u>Générale</u> Français, Allemand, Mathématiques	<u>Exigences de base</u> Français, Mathématiques, Allemand	Moyenne des disciplines fondamentales: 4 Moyenne générale: 4 Pas plus d'une branche fondamentale en dessous de 4	Les changements de section ou de groupe d'enseignement peuvent avoir lieu durant toute l'école du cycle d'orientation dans la mesure où les connaissances de l'élève le justifient. Ils sont tout particulièrement favorisés durant le premier trimestre de la 9 ^e année. © IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)
	Fin de scolarité	Diplôme de fin d'études secondaires	Bilan global de la scolarité						

FRIBOURG : année scolaire 2015-2016		TRANSITION SECONDAIRE I-SECONDAIRE II Gymnase, Ecole de commerce, Maturité professionnelle commerciale, Ecole de culture générale			
Conditions		Admission en 1 ^{ère} année			
		GYMNASE	EC → MPC	ECG	
Classes pré-gymnasiales	Promotion selon les conditions de la 3 ^e année du CO		Admis	Examen comme ci-dessous	Admis
	Non promotion		Non	Non	Non
Classes générales	Moyenne générale	Moyenne branches principales			
	5.00 et plus	5.00 et plus sur 4 branches (avec anglais) pas plus d'1 note < 4.50	Procédure d'admission exceptionnelle sur préavis du directeur du CO	Examen d'admission: FR – AL – MA - AN (sans les notes du CO)	Admis
	4.00 et plus	4.65 et plus sur 3 branches pas de note < 4.00	Non		
		Entre 4.00 et 4.65 pas de note < 3.00	Non		
	Non promotion		Non	Non	Non
Classes à exigences de base	5.00 et plus	5.00 et plus	Non	Non	Procédure d'admission excep- tionnelle sur préavis du directeur du CO
	Autres		Non	Non	Non

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

**GENEVE : année scolaire 2015-2016****DEGRE PRIMAIRE**

CYCLES ANNEES		TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION	
CYCLE ÉLÉMENTAIRE	1	trim. 1	Entretien avec les parents	Progression des apprentissages dans la vie scolaire			
		trim. 2 trim. 3	Appréciations	Progression des apprentissages dans la vie scolaire : <ul style="list-style-type: none"> dans la prise en charge de l'élève de son travail personnel dans ses relations avec les autres élèves et les adultes dans le respect des règles de vie commune 	Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante		
		trim. 3	Entretien avec les parents	Progression des apprentissages dans les domaines disciplinaires			En principe, il n'y a pas de redoublement.
	2	trim. 1 trim. 2 trim. 3	Appréciations	Progression des apprentissages dans la vie scolaire : <ul style="list-style-type: none"> dans la prise en charge de l'élève de son travail personnel dans ses relations avec les autres élèves et les adultes dans le respect des règles de vie commune 	Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante		
		trim. 1 trim. 2	Entretien avec les parents	Progression des apprentissages dans les domaines disciplinaires			
		trim. 3	Appréciations	Progression des apprentissages dans les domaines disciplinaires par rapport aux objectifs du Plan d'études romand	Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante	Langues Mathématiques et sciences de la nature Sciences humaines et sociales Arts Corps et mouvement	En principe, il n'y a pas de redoublement.
	3	trim. 1 trim. 2 trim. 3	Appréciations	Progression des apprentissages dans la vie scolaire : <ul style="list-style-type: none"> dans la prise en charge de l'élève de son travail personnel dans ses relations avec les autres élèves et les adultes dans la collaboration avec ses camarades dans le respect des règles de vie commune 	Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante		
		trim. 1 trim. 2	Appréciations	Progression des apprentissages dans les domaines disciplinaires par rapport aux objectifs du Plan d'études romand	Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante	Français Mathématiques	© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)



CYCLES ANNEES		TYPES D'EVAL.	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION	
CYCLE ÉLÉMENTAIRE	3 (suite)	trim. 3	Appréciations	Progression des apprentissages dans les domaines disciplinaires par rapport aux objectifs du Plan d'études romand	Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante	Français Ecriture-graphisme Mathématiques Sciences de la nature Histoire – Géographie Musique Activités créatrices et manuelles – Arts visuels Education physique	L'élève qui a une appréciation de progression "très satisfaisante" ou "satisfaisante" en Français et en Mathématiques est admis en 4 ^e . L'élève qui a une appréciation de progression "peu satisfaisante" en Français, en Mathématiques ou dans ces deux disciplines, est admis en 4 ^e avec des mesures d'accompagnement. Sur la base du bilan pédagogique de l'enseignant ou de l'enseignante, de la consultation des parents et d'une évaluation pédagogique complémentaire, une décision de redoublement peut être prononcée par la direction d'établissement.
	4	trim. 1 trim. 2 trim. 3	Appréciations	Progression des apprentissages dans la vie scolaire : <ul style="list-style-type: none"> • dans la prise en charge de l'élève de son travail personnel • dans ses relations avec les autres élèves et les adultes • dans la collaboration avec ses camarades • dans le respect des règles de vie commune 	Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante		
		trim. 1 trim. 2	Appréciations	Progression des apprentissages dans les domaines disciplinaires par rapport aux objectifs du Plan d'études romand	Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante	Français Mathématiques	
		trim. 3	Appréciations	Niveau de connaissances et de compétences dans les domaines disciplinaires par rapport aux objectifs du Plan d'études romand (bilan certificatif) Dans ce bilan de fin d'année sont pris en compte également les résultats aux épreuves cantonales de français et de mathématiques.	Atteint avec aisance Atteint Presque atteint Pas atteint	Français Ecriture-graphisme Mathématiques Sciences de la nature Histoire – Géographie Musique Activités créatrices et manuelles – Arts visuels Education physique	L'élève qui "atteint" le niveau de connaissances et de compétences requis en Français et en Mathématiques est promu en 5 ^e . Lorsque l'élève a "presque atteint" le niveau de connaissances et de compétences requis soit en Français, soit en Mathématiques, il est promu par tolérance en 5 ^e . Cette promotion est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement. Lorsque l'élève n'a "pas atteint" le niveau de connaissances et de compétences requis en Français ou en Mathématiques ou dans les deux disciplines, la direction d'établissement décide, après consultation des enseignants et enseignantes intervenant auprès de l'élève et des parents, de son redoublement en 4 ^e ou de son admission par dérogation en 5 ^e . Cette admission est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement.
CYCLE MOYEN	5 6 7	trim. 1 trim. 2 trim. 3	Appréciations	Progression des apprentissages dans la vie scolaire : <ul style="list-style-type: none"> • dans la prise en charge de l'élève de son travail personnel • dans ses relations avec les autres élèves et les adultes • dans la collaboration avec ses camarades • dans le respect des règles de vie commune 	Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante		

**GENEVE : année scolaire 2015-2016****DEGRE PRIMAIRE**

CYCLES ANNEES		TYPES D' EVAL.	OBJETS ET CRITERES D' EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION
CYCLE MOYEN	5 6 7 (suite)	trim. 1 trim. 2 trim. 3	Notes Niveau d'acquisition des connaissances et des compétences en référence au Plan d'études romand En 6 ^e , les résultats aux épreuves cantonales de français de mathématiques et d'allemand sont intégrés au bilan certificatif annuel à raison d'un tiers de la moyenne du troisième trimestre.	Notes allant de 6 (maximum) à 1,5 (minimum). La note 1 peut être attribuée, mais uniquement dans le cas d'un travail rendu sans aucune réponse. Pour les notes attribuées aux travaux des élèves, la précision est, en principe, égale à la fraction 1/2. Les notes trimestrielles et la moyenne annuelle sont arrondies au dixième.	Français I (production orale et écrite, compréhension orale et écrite) Français II (orthographe, grammaire, conjugaison, vocabulaire) Allemand (dès la 6 ^e) Mathématiques Sciences de la nature (dès la 7 ^e)	L'élève ayant obtenu au moins 4,0 de moyenne annuelle dans les disciplines évaluées certificativement (dans les faits : en Français I, en Français II et en Mathématiques) est promu dans l'année de scolarité suivante. L'élève ayant obtenu au moins 3,0 de moyenne annuelle dans les disciplines évaluées certificativement mais moins de 4,0 dans une ou plusieurs ces disciplines est promu par tolérance dans l'année de scolarité suivante. Sa promotion est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement. Lorsque l'élève a obtenu moins de 3,0 de moyenne annuelle dans une ou plusieurs disciplines évaluées certificativement, la direction d'établissement décide, après consultation des enseignants et enseignantes intervenant auprès de l'élève et des parents, de son redoublement ou de son admission par dérogation dans l'année de scolarité suivante. Cette admission est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement.
		trim. 3	Appréciations Niveau de connaissances et de compétences dans les domaines disciplinaires par rapport aux objectifs du Plan d'études romand (bilan certificatif)	Atteint avec aisance Atteint Presque atteint Pas atteint	Allemand (5 ^e) Sciences de la nature (5 ^e et 6 ^e) Histoire – Géographie – Citoyenneté Musique Activités créatrices et manuelles – Arts visuels Education physique	
	8	trim. 1 trim. 2 trim. 3	Appréciations Progression des apprentissages dans la vie scolaire : <ul style="list-style-type: none"> • dans la prise en charge de l'élève de son travail personnel • dans ses relations avec les autres élèves et les adultes • dans la collaboration avec ses camarades • dans le respect des règles de vie commune 	Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante		

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)



GENEVE : année scolaire 2015-2016

TRANSITION PRIMAIRE-SECONDAIRE I

CYCLES ANNEES		TYPES D' EVAL.	OBJETS ET CRITERES D' EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION
CYCLE MOYEN	8 (suite)	trim. 1 trim. 2 trim. 3	Notes Niveau d'acquisition des connaissances et des compétences en référence au Plan d'études romand Les résultats aux épreuves cantonales de français de mathématiques et d'allemand sont intégrés au bilan certificatif annuel à raison d'un tiers de la moyenne du troisième trimestre.	Notes allant de 6 (maximum) à 1,5 (minimum). La note 1 peut être attribuée, mais uniquement dans le cas d'un travail rendu sans aucune réponse. Pour les notes attribuées aux travaux des élèves, la précision est, en principe, égale à la fraction 1/2. Les notes trimestrielles et la moyenne annuelle sont arrondies au dixième.	Français I (production orale et écrite, compréhension orale et écrite) Français II (orthographe, grammaire, conjugaison, vocabulaire) Allemand Mathématiques Sciences de la nature Sciences humaines (histoire – géographie)	Pour être admis en 9 ^e , l'élève doit avoir obtenu au minimum 3,0 de moyenne annuelle dans les trois disciplines de passage : Français I, Français II et Mathématiques. Les élèves promus du degré primaire sont répartis dans l'un des regroupements R1 (exigences de base), R2 (exigences moyennes) ou R3 (exigences élevées) de 9 ^e en fonction de leurs résultats dans ces trois disciplines : <ul style="list-style-type: none"> pour accéder au R1, un total minimal de 9,0 est exigé avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 3,0; pour accéder au R2, un total minimal de 11,5 est exigé avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 3,5; pour accéder au R3, un total minimal de 14,0 est exigé, avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 4,0. Le règlement du CO ne prévoit pas de dérogation pour les cas limites. L'admission au CO des élèves qui n'ont pas obtenu au moins la note de 3,0 dans l'une des trois disciplines de passage à l'issue du degré primaire est examinée de cas en cas par le CO en concertation avec le degré primaire et l'office médico-pédagogique (enseignement spécialisé) pour envisager la scolarisation la plus adéquate.
		trim. 3	Appréciations	Niveau de connaissances et de compétences dans les domaines disciplinaires par rapport aux objectifs du Plan d'études romand (bilan certificatif)	Atteint avec aisance Atteint Presque atteint Pas atteint	Musique Activités créatrices et manuelles – Arts visuels Education physique



GENEVE : année scolaire 2015-2016

DEGRE SECONDAIRE I

9 10 11	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRIT. D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
trim. 1 trim. 2 trim. 3	Notation Appréciations	Travail scolaire: interrogations écrites ou orales, travaux person- nels ou de groupes Observation: comporte- ment, application, absences, arrivées tardives.	Les notes attribuées aux travaux s'inscrivent sur une échelle de 1 à 6. Une précision supérieure à la fraction ½ n'est pas autorisée. Le seuil de suffisance est fixé à 4,0 : les notes égales ou supé- rieures à 4,0 sont considérées comme suffisantes; les notes inférieures à 4,0 sont considérées comme insuffisantes. Les moyennes périodiques ou an- nuelles sont arrondies au dixième. Appréciations à l'aide de com- mentaires	Hormis dans le do- maine de la formation générale, toutes les disciplines ensei- gnées font l'objet d'une évaluation chiffrée et sont prises en compte pour la promotion.	Norme de base Une moyenne annuelle de 4,0 est requise pour chaque discipline. Tolérances Les tolérances suivantes sont admises: a) l'élève qui ne remplit pas la norme de base est néanmoins promu selon l'une des 3 tolérances suivantes: l'élève n'a pas plus de 3 moyennes annuelles entre 3,5 et 3,9, ou pas plus d'une moyenne annuelle entre 3,0 et 3,4 et une autre entre 3,5 et 3,9, ou enfin une seule moyenne annuelle entre 2,5 et 2,9; b) en outre, la moyenne générale ainsi que la moyenne des disciplines principales doivent être au moins égales à 4,0; c) dans tous les cas la moyenne annuelle minimale de 3,5 est exigée en français et mathématiques. Sauf dans des situations exceptionnelles, il faut un minimum de 2 trimestres pour constituer des moyennes annuelles déterminant la promotion. Elèves promus Les élèves promus des regroupements 1 (exigences de base), 2 (exigences moyennes) et 3 (exigences élevées) de 9 ^e sont admis respectivement, en fonction de leurs choix d'orientation et des résultats obtenus à la fin de la 9 ^e dans les sections: a) communication et technologie (CT): orientation certificats fédéraux de capacité, hormis celui de commerce à plein temps, maturité professionnelle après obtention du certificat fédéral de capacité, attestation fédérale de formation professionnelle; b) langues vivantes et communication (LC): orientation certificat de culture générale et maturité spécialisée; tous certificats fédéraux de capacité en dual ou à plein temps et maturité professionnelle après obtention du certificat fédéral de capacité; c) littéraire-scientifique (LS) avec profil latin, ou langues vivantes, ou sciences: orientation maturité gymnasiale; maturité professionnelle intégrée; certificat de culture générale et maturité spécialisée; tous certificats fédéraux de capacité en dual ou à plein temps et maturité professionnelle après obtention du certificat fédéral de capacité. Les élèves promus de 10 ^e ont accès à la 11 ^e année dans la même section.
<p>Redoublement promotionnel Un élève promu peut demander à redoubler dans un regroupement ou une section aux niveaux d'attente immédiatement plus élevés à condition qu'il n'ait pas déjà redoublé une année au cycle d'orientation.</p> <p>Orientation promotionnelle: Un élève qui remplit les normes d'orientation promotionnelle (l'orientation promotionnelle directe permet à un élève d'être admis directement l'année suivante dans une section aux attentes immédiatement plus élevées, si, en fin de 9^e ou de 10^e année, il est promu avec une moyenne générale d'au moins 5,0 et s'il a obtenu au plus une seule moyenne annuelle insuffisante, à l'exclusion du français et des mathématiques), peut demander une réorientation vers une section aux niveaux d'attente immédiatement plus élevés.</p> <p>Elèves non promus: Un élève qui ne remplit pas les conditions de promotion peut être admis par dérogation l'année suivante dans une section aux niveaux d'attente immédiatement moins élevés dont on considère alors qu'il remplit, en principe, les normes d'admission. L'élève non promu de 9^e regroupement 1 ou de 10^e section CT et pour lequel un redoublement ou une entrée en classe-atelier ne sont pas pertinents à ce stade peut être admis par dérogation dans une classe de 10^e CT ou 11^e CT l'année suivante. La direction fixe les passerelles nécessaires.</p> <p>Redoublement: Un élève qui ne remplit pas les conditions de promotion peut demander à redoubler son année dans le même regroupement ou dans la même section. La direction examine les demandes de redoublement notamment sur la base des efforts fournis par l'élève, de son parcours, de sa situation ainsi que du préavis des professionnels de l'école qui le connaissent. Le redoublement ne peut être accordé qu'une fois au cours du cycle d'orientation et pour autant que l'élève n'atteigne pas l'âge de 18 ans au cours de la 11^e année de scolarité. En cas d'échec au cours d'un redoublement, la directrice ou le directeur peut imposer une réorientation sans attendre la fin de l'année en cours.</p>					
trim. 3	Épreuves communes	Notions acquises au moment des épreuves	Les épreuves communes entrent dans le calcul de la moyenne trimestrielle à hauteur de 20%.	Idem	
trim. 3	Idem Certificat (fin d'année) © IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)	Idem Travail scolaire et comportement	Idem	Idem	Le certificat est décerné par la direction, sur proposition du conseil de classe, à l'élève qui remplit simultanément les 3 critères suivants: a) une moyenne générale de travail au moins égale à 5,0; b) une moyenne annuelle au moins égale à 4,0 dans chaque discipline; c) un comportement satisfaisant. La direction, en particulier sur proposition du conseil de classe, peut accorder un certificat par dérogation, si des circonstances ou si les efforts particuliers fournis par l'élève méritent un tel encouragement. Refus de certificat : la direction, le cas échéant sur proposition du conseil de classe, peut priver du certificat un élève qui a commis un écart grave de comportement tel qu'une violence verbale ou physique envers un élève ou un adulte, une atteinte aux biens d'autrui, l'inobservation d'une consigne touchant à la sécurité. Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Admission des élèves du CO en 12^{ème} année pour la rentrée 2015

(édition novembre 2014)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

CYCLE D, O R I E N T A T I O N	Section / Promotion	Transition professionnelle (TP)		Centre de formation professionnelle (CFP) hors Commerce ¹			Centre de formation professionnelle (CFP) Commerce ¹				Ecole de culture générale (ECG)			Collège de Genève (CG)
		CTP	PR	AFP	CFC	MPi	AFP	CFCi-B	CFCi-E	MP 3+1	PR	1 ^{ère}	2 ^{ème}	1 ^{ère}
		Littéraire et scientifique (LS)	promu				●	●		●	●			●
	non promu				●			C ₂	C ₃		●	C ₂		
Langues vivantes et communication (LC)	bien promu ²				●	C ₄		●	●	C ₄		●		C ₄
	promu				●			●	C ₅			●		
	non promu	●	●	●	●		●				C ₆			
Communication et technologie (CT)	bien promu ²	●	●	●	●		●	C ₄			●	C ₄		
	promu	●	●	●	●		●				●			
	non promu	●	●	●	●									
	Classe atelier (AT)	●	●	●	●									

Conditions :

- admission sans condition
- admission conditionnée par la réussite d'un test d'entrée et/ou d'un entretien de candidature, et limitée aux places disponibles
- C₁ . moyenne générale, FR, MA ≥ 5.0
. option spécifique préprofessionnelle (OSP)
- art : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en arts visuels
- communication-information : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en allemand et en anglais
- santé : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en physique
- socio-éducative : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en géographie et en histoire

- C₂ FR+MA+AL ≥ 9.0 ou FR+MA+AN ≥ 9.0
- C₃ FR+MA+AL ≥ 10.5 ou FR+MA+AN ≥ 10.5
- C₄ moyenne des disciplines principales ≥ 4.5
- C₅ AL+AN ≥ 8.0
- C₆ moyenne des disciplines principales ≥ 3.5

Maturités mention bilingue :

- . CG (français-allemand ou français-anglais) : FR, AL ≥ 4.8 ou FR, AN ≥ 4.8 - en avril (inscription) et en juin (confirmation)
- . MP 3+1 (français-anglais) : FR ≥ 4.0 et AN ≥ 4.5 - en juin (confirmation)

Notes :

- ¹ seule la formation à plein temps est considérée ici, les conditions d'admission en formation duale étant déterminées par l'employeur et l'OFPC (au travers d'un contrat d'apprentissage)
- ² moyenne générale ≥ 5.0 et une seule moyenne insuffisante (< 4.0) sauf FR et MA

Abréviations :

- CTP Centre de la transition professionnelle
- PR Classe préparatoire
- AFP Attestation fédérale de formation professionnelle
- CFC Certificat fédéral de capacité
- CFCi-B CFC intégré - Base
- CFCi-E CFC intégré - Élargi
- MP Maturité professionnelle
- MPi Maturité professionnelle intra-CFC



JURA : année scolaire 2015-2016

DEGRE PRIMAIRE

CYCLES	ANNEES	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EV.	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION	----- PAS DE PROMOTION ----- PROMOTION	
1	1		Attestation du parcours scolaire	-	-	-	Livret scolaire en phase de projet.	
	2		Attestation du parcours scolaire	-	-	-	Livret scolaire en phase de projet.	
	3	sem. 1	Appréciations	Travail scolaire	Maîtrisé/Partiellement maîtrisé/Non maîtrisé	Français, Mathématiques	La promotion est en principe automatique à l'intérieur du premier cycle. Le redoublement peut être admis dans le cadre d'un cycle, à la demande ou avec le consentement des parents et l'accord nécessaire du conseiller pédagogique. Il est possible d'effectuer la 3 ^e sur deux ans (classe de transition).	
		sem. 2	Appréciations	Travail scolaire	Suffisant/Insuffisant	Français, Mathématiques		
	4	sem. 1	Appréciations	Travail scolaire	Maîtrisé/Partiellement maîtrisé/Non maîtrisé	Français, Mathématiques	Mention "suffisant" en français et en mathématiques au second bulletin de 4 ^e . Redoublement pour les élèves ne remplissant pas les conditions de promotion (les parents sont avertis à la remise du bulletin du premier semestre quand la promotion risque d'être douteuse); le redoublement peut être volontaire à la fin de chaque cycle avec l'accord du conseiller pédagogique.	
		sem. 2	Appréciations	Travail scolaire	Suffisant/Insuffisant	Français, Mathématiques		
2	5	sem. 1	Notation Appréciations	Travail scolaire	1 à 6 (notes égales ou supérieures à 4 sont suffisantes, celles inférieures à 4 sont insuffisantes) Maîtrisé/Partiellement maîtrisé/Non maîtrisé	Français, Mathématiques, Environnement Autres branches sauf: Éducation générale et sociale, Cours facultatifs	La promotion de cinquième en sixième année est en principe automatique. Le redoublement peut être admis dans le cadre d'un cycle, à la demande ou Avec le consentement des parents et l'accord nécessaire du conseiller pédagogique.	
		sem. 2						
	6	sem. 1 sem. 2	Notation Appréciations Mentions	Travail scolaire	1 à 6 (notes égales ou supérieures à 4 sont suffisantes, celles inférieures à 4 sont insuffisantes) Maîtrisé/Partiellement maîtrisé/Non maîtrisé Suivi ou Non suivi	Français, Mathématiques, Environnement Autres branches sauf: Éducation générale et sociale, Cours facultatifs	Total de huit points au moins par addition des notes de français et de mathématiques du second bulletin de 6 ^e année. Redoublement pour les élèves ne remplissant pas les conditions de promotion (les parents sont avertis à la remise du bulletin du premier semestre quand la promotion risque d'être douteuse); le redoublement peut être volontaire à la fin de chaque cycle avec l'accord du conseiller pédagogique.	
7	sem. 1 sem. 2	Notation Appréciations Mentions	Travail scolaire	1 à 6 (notes égales ou supérieures à 4 sont suffisantes, celles inférieures à 4 sont insuffisantes) Maîtrisé/Partiellement maîtrisé/Non maîtrisé Suivi ou Non suivi	Français, Mathématiques, Environnement, Allemand, Anglais Autres branches sauf: Éducation générale et sociale, Cours facultatifs	La promotion de septième en huitième année est en principe automatique. Le redoublement peut être admis dans le cadre d'un cycle, à la demande ou avec le consentement des parents et l'accord nécessaire du conseiller pédagogique.		



JURA : année scolaire 2015-2016

TRANSITION PRIMAIRE-SECONDAIRE I

CYCLES	ANNEES	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EV.	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION				
2	8 semestres 1 et 2 Orientation	Trois séries d'épreuves communes (septembre, février, mai) en français, mathématiques, allemand corrigées selon un barème cantonal (stanines): seuls les résultats des deux dernières épreuves communes sont pris en considération pour l'accès aux cours à niveaux. Notation Appréciations Mentions	Travail scolaire Travail scolaire	"Échelle des stanines" 9 classes standardisées, la 7 ^e étant centrée sur la moyenne A: niveau d'exigence supérieur B: niveau moyen C: niveau de base Option 1: Option 2: Option 3: Option 4: 1 à 6 (notes égales ou supérieures à 4 sont suffisantes, celles inférieures à 4 sont insuffisantes) "Maîtrisé", "Partiellement maîtrisé", "Non maîtrisé" "Suivi" ou "Non suivi"	Français, Mathématiques, Allemand: les élèves peuvent être orientés dans un niveau différent pour chaque discipline axée latin axée sciences axée langues axée AC&M Français, Mathématiques, Allemand Environnement, Anglais Autres branches sauf: Education générale et sociale et cours facultatifs	Répartition des élèves en % Niveau A: 40% Niveau B: 35% Niveau C: 25% Choix du niveau par les parents si les résultats se situent dans la limite de 5% à la jointure entre les niveaux A et B ou B et C. ORIENTATION <table border="1"> <tr> <td>Option 1 Niveau A dans 2 cours à niveaux</td> <td>Option 2 Niveau A dans 2 cours à niveaux</td> <td>Option 3 Niveau B dans 2 cours à niveaux</td> <td>Option 4 Libre accès</td> </tr> </table> PROMOTION Total de huit points au moins par addition des notes de français et de mathématiques du second bulletin de 8^e année.	Option 1 Niveau A dans 2 cours à niveaux	Option 2 Niveau A dans 2 cours à niveaux	Option 3 Niveau B dans 2 cours à niveaux	Option 4 Libre accès
Option 1 Niveau A dans 2 cours à niveaux	Option 2 Niveau A dans 2 cours à niveaux	Option 3 Niveau B dans 2 cours à niveaux	Option 4 Libre accès							



JURA : année scolaire 2015-2016

DEGRE SECONDAIRE I

ANNEES	TYPES D'EV.	OBJETS ET CRITERES D'EV.	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS D'ORIENTATION	CONDITIONS DE PROMOTION
9 10 11	semestres 1 et 2 Notation Cours à options	Travail scolaire	A: niveau d'exigence supérieur B: niveau moyen C: niveau de base 1 à 6 (notes égales ou supérieures à 4 sont suffisantes, celles inférieures à 4 sont insuffisantes) Option 1: Option 2: Option 3: Option 4:	Français, Mathématiques, Allemand axée latin axée sciences axée langues axée activités pratiques	Pour se maintenir dans son groupe de niveau, l'élève doit obtenir des résultats suffisants (note 4) dans la discipline concernée. La transition ascendante dans les niveaux est possible lorsque la note est de 5,5 au moins. (moyenne de deux semestres consécutifs).	L'élève répète l'année scolaire lorsqu'il a obtenu plus d'une note annuelle insuffisante dans les disciplines de base suivies au niveau C. Les parents sont entendus préalablement à toute décision entraînant un redoublement ou une transition. © IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)



GYMNASE (LYCEE) / MATURITES¹

ECOLES DE CULTURE GENERALE ET DE COMMERCE

Admission

- Programme de 11^e achevée en ayant:
 - 3 niveaux A:
 - total des notes d'au moins 12 points
 - 2 niveaux A et 1 niveau B:
 - total des notes d'au moins 14 points
 - moyenne minimale de 5 au niveau B
- Option 1, 2 ou 3:
 - moyenne générale d'option suffisante
- Pas plus d'une note insuffisante dans l'ensemble des disciplines de base et des disciplines de l'option.

¹Pour être admis en maturité professionnelle voie intégrée, les conditions scolaires à remplir sont les mêmes que pour le Gymnase (Lycée) ; possibilité cependant de passer un examen d'admission.

Admission

- Programme de 11^e achevée en ayant:
 - 3 niveaux A:
 - total des notes d'au moins 11 points
 - pas plus d'une note insuffisante ou au minimum une fois la note 4 et deux fois la note 3,5
 - 2 niveaux A et 1 niveau B:
 - total des notes d'au moins 11,5 points
 - moyenne minimale de 4 au niveau B
 - pas plus d'une note insuffisante
 - 1 niveau A et 2 niveaux B:
 - total des notes d'au moins 12,5 points
 - moyenne minimale de 4 aux deux niveaux B
 - note du niveau A pas inférieure à 3
 - 3 niveaux B:
 - total des notes d'au moins 13 points
 - aucune note insuffisante
 - Option 1, 2 ou 3:
 - moyenne générale d'option suffisante
 - pas plus de deux notes insuffisantes dans les disciplines de l'option
- Les élèves ne remplissant pas les conditions au terme de l'école obligatoire peuvent y accéder en suivant d'abord le Cycle de transition option orientation d'une durée de 1 an.

		NEUCHÂTEL : année scolaire 2015-2016		DEGRE PRIMAIRE		
CYCLES	ANNEES	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION FIN DES CYCLES	CONDITIONS DE PROMOTION AU TERME DE CHAQUE CYCLE
1er cycle {	1 2 3 4	(1-2-3-4) Appréciations effectuées par l'enseignant-e (4) Certificative en fin de 4 ^e année	(1-2-3-4) Données recueillies lors d'activités accomplies à l'école. (4) Atteinte des attentes fondamentales du PER au plus tard à la fin de la 4 ^e année.	Fin de 1 ^{ère} et 2 ^e années: -- Les apprentissages de l'élève : <u>Fin de 3^e année:</u> A: progresse facilement dans ses apprentissages; B: progresse dans ses apprentissages de manière satisfaisante; C: progresse dans ses apprentissages avec un peu de difficulté; D: progresse dans ses apprentissages avec beaucoup de difficulté. Les apprentissages de l'élève : <u>Fin de 4^e année:</u> A: dépassent les attentes de fin de cycle; B: répondent aux attentes de fin de cycle; C: répondent dans leur majeure partie aux attentes de fin de cycle; D: ne répondent pas aux attentes de fin de cycle.	français; mathématiques; sciences de la nature; sciences humaines et sociales; arts; corps et mouvement.	Le cycle 1 s'effectue en principe en quatre ans. Dans des cas exceptionnels, lorsque les intérêts de l'élève le commandent, l'élève peut effectuer le cycle 1 en trois ou cinq ans. La décision de prolonger le cycle 1 d'un an se prend, sauf cas particulier, après les quatre premières années de la scolarité. La promotion de 4 ^e en 5 ^e année est soumise à l'obtention du code A, B ou C dans cinq disciplines au moins parmi les six disciplines évaluées par un code. Le code D en français ou en mathématiques entraîne, sauf dérogation, la non-promotion.
2e cycle {	5 6 7 (en cours d'année)	(5-6-7) Appréciations effectuées par l'enseignant-e tout au long de l'année.	5 : données recueillies lors d'activités accomplies à l'école permettant d'évaluer la progression des apprentissages ; 6-7 : atteinte ou non des objectifs prioritaires d'apprentissage.	En 5 ^e année : entretien individuel avec les parents obligatoire. Remise d'un document d'évaluation-bilan contenant des informations sur la progression des apprentissages ; 6 ^e et 7 ^e années : remise d'un bulletin d'informations trois fois par année contenant des commentaires de l'enseignant-e.		

		NEUCHÂTEL : année scolaire 2015-2016		DEGRE PRIMAIRE		
CYCLES	ANNEES	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION FIN DES CYCLES	CONDITIONS DE PROMOTION AU TERME DE CHAQUE CYCLE
2e cycle {	5 6 7 (en fin d'année)	(5) Formative (6) Indicative (7) Certificative	Travail scolaire.	<p><u>Fin de 5^e année:</u> A: progresse facilement dans ses apprentissages; B: progresse dans ses apprentissages de manière satisfaisante; C: progresse dans ses apprentissages avec un peu de difficulté; D: progresse dans ses apprentissages avec beaucoup de difficulté.</p> <p>6-7 : <u>en cours d'année :</u> Commentaires accompagnés d'une synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre enfant réussit dans les apprentissages définis par le programme; • Votre enfant rencontre quelques difficultés dans les apprentissages définis par le programme; • Votre enfant rencontre de nombreuses difficultés dans les apprentissages définis par le programme. 	5 : Français, Allemand, Mathématiques, Sciences de la nature, Histoire, Géographie, Activités créatrices manuelles, Arts visuels, Musique, Corps et mouvement. 6-7 : Français, Mathématiques, Écriture, Connaissance de l'environnement, Activités créatrices manuelles, Éducation musicale, Éducation physique, Allemand, Anglais dès la 7 ^e .	<p>Au terme de la 5^e année, le passage à l'année suivante est automatique. Dans cette année, les codes A, B, C et D expriment la progression des apprentissages.</p> <p>Au terme de la 6^e année, le passage à l'année suivante est automatique. Dans cette année, les codes qui expriment l'évaluation sommative n'ont qu'une valeur indicative. Sont réservés les cas particuliers. Lorsque les circonstances le justifient, une décision de répétition de l'année peut être prononcée.</p> <p>A la fin de la 7^e année, la promotion de 7^e année à la 8^e année est soumise à l'obtention du code A, B ou C dans sept disciplines au moins parmi les huit disciplines évaluées par un code. Le code D en français ou en mathématiques entraîne la non-promotion. Sont réservés les cas particuliers. Des dérogations peuvent être envisagées.</p>
		Épreuves de références		But: Préciser les attentes de l'institution. Offrir des balises externes à la classe. Donner des outils d'évaluation aux enseignants.		

		NEUCHÂTEL : année scolaire 2015-2016		TRANSITION PRIMAIRE-SECONDAIRE I	
ANNEES	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
8 semestre 1 semestre 2	Notation	Travail scolaire	L'échelle des notes va de 1, moins bonne note, à 6, meilleure note, par demi-points.	Les apprentissages de l'élève sont évalués et notés dans onze disciplines différentes:	Pour être promu au terme de la 8e année l'élève doit sur l'ensemble des disciplines évaluées: a) obtenir une moyenne générale de 4,0 au moins; b) obtenir la somme de 8 points au moins en FRA et en MAT; c) ne pas avoir de moyenne annuelle inférieure à 3.
	Une session d'épreuves cantonales en français et en mathématiques pour tous les élèves	Le résultat de l'épreuve est l'un des critères pour la décision de niveau 1 ou 2 pour les élèves dont la moyenne annuelle en français ou en mathématiques est comprise entre 4.5 et 4.74		Français Allemand Anglais Mathématiques Sciences de la nature Histoire Géographie Arts visuels Musique Activités créatrices et manuelles Education physique	En 9e année, dès la rentrée scolaire 2015-2016, le FRA et les MAT sont enseignés en 2 niveaux, à savoir le niveau 1 et le niveau 2. Par niveaux 1 et 2 au sens de l'article 21, on entend: a) niveau 1: l'enseignement est basé sur l'atteinte des objectifs fondamentaux, soit les niveaux 1 et 2 tels que décrits dans le PER; b) niveau 2: l'enseignement est basé sur l'atteinte des objectifs de niveaux plus élevés, soit les niveaux 1, 2, 3 tels que décrits dans le PER.
	Avis de l'enseignant-e	Observations effectuées tout au long de l'année, notamment dans les options. L'avis de l'enseignant-e est l'un des critères pour la décision de niveau 1 ou 2 pour les élèves dont la moyenne annuelle en français ou en mathématiques est comprise entre 4.5 et 4.74	Synthèse établie en conseil de classe qui s'exprime également sous la forme codée A, B ou C.		L'admission dans les niveaux de 9e année se fait en fonction de la moyenne annuelle, arrondie au centième, en FRA et en MAT selon les modalités ci-après. Pour la discipline concernée: a) si la moyenne annuelle est égale ou supérieure à 4,75: niveau 2; b) si la moyenne annuelle est inférieure à 4,50: niveau 1; c) si la moyenne annuelle est comprise entre 4,50 et 4,74: niveau 2 si deux critères sur les trois cités ci-après sont remplis: - une indication de niveau 2 résultant de l'évaluation des compétences obtenue à l'issue de l'épreuve cantonale de 8e année dans la discipline concernée; - un avis des enseignants concernés favorable au niveau 2; - ou un avis des parents favorable au niveau 2 suite à un entretien avec les enseignants concernés.
Avis des parents	L'avis des parents est l'un des critères pour la décision de niveau 1 ou 2 pour les élèves dont la moyenne annuelle en français ou en mathématiques est comprise entre 4.5 et 4.74				



ANNEES		TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION			
9		Notation	Travail scolaire	L'échelle des notes va de 1, moins bonne note, à 6, meilleure note, par demi-points.	<p>Groupe A : (disciplines à niveaux) : Français, Mathématiques.</p> <p>Groupe B : (cours communs) : Activités créatrices manuelles, Allemand, Anglais, Arts visuels, Education physique, Géographie, Histoire, Musique, Langues et cultures de l'Antiquité, Sciences de la nature.</p>	<p align="center">Conditions de promotion en fin de 9ème</p> <p>Pour être promu, l'élève: a) ne doit pas avoir plus d'une insuffisance dans les disciplines qui ont été suivies au niveau 1; b) doit obtenir une moyenne générale de 4 au moins sur l'ensemble des disciplines du groupe B; c) ne doit pas avoir plus de trois moyennes annuelles insuffisantes sur l'ensemble des disciplines de tous les groupes; d) ne doit pas avoir plus d'une moyenne annuelle à 3 sur l'ensemble des disciplines de tous les groupes.</p> <p align="center">conditions d'orientation</p> <p>Selon les aptitudes et résultats de l'élève, un changement de niveau peut avoir lieu au semestre, ou en fin de 9^e.</p>			
10	sem. 1 sem. 2	Notation	Travail scolaire	L'échelle des notes va de 1, moins bonne note, à 6, meilleure note, par demi-points.	<p>Maturités (groupe I) Français, Allemand, Anglais, Mathématiques</p> <p>(groupe II) Histoire, Géographie, Informatique, Langues et Cultures de l'Antiquité, Sciences de la nature, Éducation physique et sportive, à choix entre Éducation visuelle et artistique, Activités manuelles (bois et textiles), Éducation musicale</p>	<p>Moderne (groupe I) Français, Allemand, Anglais, Mathématiques</p> <p>(groupe II) Sciences de la nature, Histoire, Géographie, Informatique, Éducation visuelle et artistique, Activités manuelles (bois et textiles), Éducation physique et sportive</p>	<p>Préprofessionnelle (groupe I) Français, Mathématiques</p> <p>(groupe II) Allemand, Sciences de la nature, Histoire, Géographie, Informatique, Éducation visuelle et artistique, Activités manuelles (bois et textiles), Éducation physique et sportive</p>	<p align="center">Conditions de promotion en fin de 10^e et 11^e années de la section préprofessionnelle</p> <p>Pour être promu, l'élève: - doit obtenir une moyenne générale de 4 au moins; - ne doit pas avoir plus d'une insuffisance dans le groupe I; - ne doit pas avoir plus de trois insuffisances à l'ensemble des disciplines des deux groupes; - dans l'ensemble des disciplines, un seul 3 est admis. De plus, toute moyenne annuelle inférieure à 3 entraîne la non-promotion.</p> <p align="center">Conditions de promotion en fin de 10^e et 11^e années de la section de maturités</p> <p>Pour être promu, l'élève: - doit obtenir une moyenne générale de 4 au moins; - doit obtenir une moyenne générale partielle de 4 au moins dans le groupe I; - ne doit pas avoir plus d'une insuffisance dans le groupe I; - ne doit pas avoir plus de trois insuffisances à l'ensemble des disciplines des deux groupes; - dans l'ensemble des disciplines, un seul 3 est admis. De plus, toute moyenne annuelle inférieure à 3 entraîne la non-promotion.</p>	



ANNEES		TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (2 GROUPES)			CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
11	sem. 1 sem. 2	Notation	Travail scolaire	L'échelle des notes va de 1, moins bonne note, à 6, meilleure note, par demi-points.	<p>Maturités (groupe I) Français, Allemand, Mathématiques, 3^e langue (Anglais ou Italien), Option spécifique Langues anciennes ou Option spécifique Langues modernes (Anglais ou Italien ou Espagnol) ou Option spécifique Sciences expérimentales et mathématiques ou Option spécifique Sciences humaines</p> <p>(groupe II) Sciences de la nature, Monde contemporain et citoyenneté, Éducation visuelle et artistique, Économie familiale, Éducation physique et sportive</p>	<p>Moderne (groupe I) Français, Allemand, Anglais ou Italien, Mathématiques</p> <p>(groupe II) Sciences de la nature, Monde contemporain et citoyenneté, Éducation visuelle et artistique, Économie familiale, Éducation physique et sportive</p>	<p>Préprofessionnelle (groupe I) Français, Mathématiques</p> <p>(groupe II) Allemand, Sciences de la nature, Monde contemporain et citoyenneté, Éducation visuelle et artistique, Activités manuelles (bois et textiles), Économie familiale, Éducation physique et sportive</p>	<p>Conditions de promotion en fin de 11^e année de la section de maturités</p> <p>Pour être promu, l'élève:</p> <ul style="list-style-type: none"> - doit obtenir une moyenne générale de 4 au moins; - doit obtenir une moyenne générale partielle de 4 au moins dans le groupe I; - ne doit pas avoir plus de deux insuffisances dans le groupe I; - ne doit pas avoir plus de trois insuffisances à l'ensemble des disciplines des deux groupes; - dans l'ensemble des disciplines, un seul 3 est admis. <p>De plus, toute moyenne annuelle inférieure à 3 entraîne la non-promotion.</p> <p>Passage vers une section à niveau d'exigences plus élevé</p> <p>Le passage vers une section à niveau d'exigences plus élevé est possible si les conditions suivantes sont remplies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La demande est recevable si, au terme du premier semestre, l'élève obtient une moyenne supérieure à 5 dans l'ensemble des branches du groupe I de la nouvelle section envisagée (sous réserve des disciplines non enseignées) et une moyenne générale de 5 au moins; - Le passage sans redoubler l'année est lié à un cours de rattrapage qui a lieu pendant le second semestre. Au terme de l'année scolaire, le rattrapage fait l'objet d'une évaluation déterminante dans la décision de passage; - L'élève doit satisfaire en fin d'année aux mêmes conditions que celles donnant accès au cours de rattrapage. <p>En principe, sans retard antérieur, le passage en redoublant l'année est possible. Dans ce cas, un cours de rattrapage est organisé en fonction des nécessités.</p>



LYCEE / MATURITE	<u>Admission</u> Conditions: Être promu de 11 ^e , section maturités (ou section équivalente d'un autre canton).
filières à plein temps	Les conditions d'accès aux quatre filières concernées sont les suivantes, en fonction de la section de provenance des élèves:
MATURITE PROFESSIONNELLE "ECONOMIE ET SERVICES" EN 4 ANS	A. Elèves provenant de section moderne A la fin du premier semestre de 11 ^e année, pour être admis provisoirement, les élèves doivent cumuler les conditions suivantes: <ul style="list-style-type: none">- obtenir une moyenne générale de 4 au moins;- obtenir un total de 18 points au moins dans le groupe I (groupe comprenant le français, l'allemand, l'anglais/italien et les mathématiques);- ne pas avoir plus d'une insuffisance dans le groupe I;- ne pas avoir plus de trois insuffisances à l'ensemble des disciplines des deux groupes I et II;- dans l'ensemble des disciplines, un seul 3 est admis;- dans l'ensemble des disciplines, aucune note en dessous de 3 n'est admise. Les élèves ne remplissant pas les conditions énumérées ci-dessus peuvent se présenter à des examens organisés en début de deuxième semestre de 11 ^e . Ces examens portent sur les quatre disciplines du groupe I. La réussite de ces examens permet d'être admis provisoirement. Toute admission provisoire est naturellement sujette à une inscription dans les délais. Sont admis définitivement, les élèves qui ont été admis provisoirement et remplissent les conditions susmentionnées en fin d'année ou ont réussi l'examen d'admission et sont promus en fin d'année avec 18 points au moins dans le groupe I. Sont admis conditionnellement, sauf en filière de maturité professionnelle technique, où l'admission est définitive, les élèves qui remplissent les conditions susmentionnées au premier semestre ou qui ont réussi les examens et sont promus mais avec moins de 18 points dans le groupe I. Pour que leur admission soit définitive, les élèves devront satisfaire aux conditions de promotion de la nouvelle filière, dès la fin du 1 ^{er} semestre. Les élèves non promus en fin d'année ne seront pas acceptés.
MATURITE PROFESSIONNELLE SANTE/SOCIAL EN 4 ANS: (1*+3)	B. Elèves provenant de section maturités Les élèves sont admis s'ils sont promus en fin de 11 ^e . Toute admission est naturellement sujette à une inscription dans les délais.
MATURITE PROFESSIONNELLE "TECHNIQUE, ARCHITECTURE ET SCIENCES DE LA VIE"	C. Elèves provenant de section préprofessionnelle Les élèves promus à la fin du premier semestre de 11 ^e et ayant un total de 20 points au moins dans les disciplines suivantes : français; mathématiques; allemand; anglais; peuvent se présenter aux examens d'admission organisés à l'attention des élèves de section moderne. Sont admis définitivement, les élèves qui ont réussi l'examen, se sont inscrits dans les délais, sont promus en fin d'année scolaire et obtiennent 20 points dans les disciplines suivantes: français, mathématiques, allemand et anglais. Sont admis conditionnellement, sauf en filière de maturité professionnelle technique, où l'admission est définitive, les élèves qui réussissent ces examens, se sont inscrits dans les délais, sont promus à la fin de l'année scolaire, mais n'obtiennent pas les 20 points dans les disciplines suivantes: français, mathématiques, allemand et anglais. Pour que leur admission soit définitive, ils doivent satisfaire aux conditions de promotion de la nouvelle filière, dès la fin du 1 ^{er} semestre. Les élèves non promus en fin de 11 ^e année ne seront pas acceptés.
ECOLE DE CULTURE GENERALE ET MATURITE SPECIALISEE EN 4 ANS	D. Elèves provenant de classes de raccordement du Lycée Jean-Piaget et de l'ESTER (Ecole du secteur tertiaire) Pour être admis provisoirement à la fin du premier semestre de raccordement, les élèves: <ul style="list-style-type: none">- doivent obtenir un total de 18 points au moins dans les disciplines suivantes: français; allemand; anglais; mathématiques;- doivent remplir les conditions de promotion. Les élèves ne remplissant pas la première condition ci-dessus peuvent se présenter à un examen organisé en début de deuxième semestre de raccordement, pour autant qu'ils remplissent les conditions de promotion à la fin du premier semestre de raccordement. Ces examens portent sur les quatre disciplines suivantes: français; allemand; anglais; mathématiques. La réussite de ces examens permet d'être admis provisoirement. Toute admission provisoire est naturellement sujette à une inscription dans les délais. Sont admis définitivement, les élèves qui ont été admis provisoirement et remplissent les conditions susmentionnées en fin d'année ou ont réussi l'examen d'admission et sont promus en fin d'année avec 18 points au moins dans les disciplines suivantes; français; allemand; anglais; mathématiques. Sont admis conditionnellement, sauf en filière de maturité professionnelle technique, où l'admission est définitive, les élèves qui remplissent les conditions susmentionnées au premier semestre ou qui ont réussi les examens et sont promus mais avec moins de 18 points dans les disciplines suivantes: français; allemand; anglais; mathématiques. Pour que leur admission soit définitive, les élèves devront satisfaire aux conditions de promotion de la nouvelle filière, dès la fin du 1 ^{er} semestre. Les élèves non promus en fin d'année ne seront pas acceptés.

© IRDP/Secteur
Documentation – Neuchâtel
(2016)

¹Cette filière commence par le cours de maturité et sensibilisation à la profession d'une année.



**MATURITE PROFESSIONNELLE
SANTÉ/SOCIAL
À PLEIN TEMPS
EN 3 ANS**

**MATURITE PROFESSIONNELLE
"ÉCONOMIE ET SERVICES"
À PLEIN TEMPS
EN 3 ANS**

Seuls les élèves provenant de la section de maturités sont admis s'ils sont promus en fin de 11^e année et s'ils se sont inscrits dans les délais.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Seuls les arrêtés et directives officiels font foi.

TICINO : 2015-2016

SCUOLA ELEMENTARE

ANNI		TIPI DI VALUTAZIONE	CRITERI DI VALUTAZIONE E SCALA	DISCIPLINE DI INSEGNAMENTO	CONDIZIONI DI PROMOZIONE	
Scuola dell'infanzia 1 2	Ciclo I	Valutazioni dell'ispettorato (ispettori e capigruppo del servizio di sostegno pedagogico) e del direttore in caso di necessità.	-	-	<u>Profili</u> Si sottolinea, quale premessa a un intervento pedagogico efficace, l'importanza di una regolare osservazione delle strategie di apprendimento e del comportamento degli allievi.	
		Note: valutazione sommativa a fine anno	Alla fine di ogni anno il docente trasmette alla famiglia la valutazione dei risultati raggiunti nei diversi campi dell'insegnamento. Le note vengono assegnate al termine dell'anno scolastico e vanno dal 3 al 6; la nota 6 rappresenta il meglio, la nota 4 la sufficienza. È concesso l'uso dei mezzi punti. Il passaggio delle classi I, III e IV elementare può avvenire anche se gli allievi non hanno completamente raggiunto gli obiettivi stabiliti dal programma d'insegnamento. La decisione del docente di non concedere la promozione nelle classi intracicliche (I, III e IV) deve essere convalidata dalla direzione di istituto e discussa preventivamente con i genitori. Il passaggio del ciclo presuppone, di regola, il raggiungimento delle competenze fondamentali per la prosecuzione del percorso scolastico; la decisione spetta al docente.	Condotta, Applicazione, Italiano, Matematica, Studio dell'ambiente, Educazione fisica, Educazione musicale, Educazione grafico-pittorica, Attività creative, Educazione religiosa	Le osservazioni, le verifiche, le testimonianze dei punti di forza, dei progressi o delle difficoltà dell'allievo sono elementi indispensabili per la valutazione formativa. I documenti più significativi vanno raccolti nella cartella dell'allievo. <u>Deroghe</u> Rallentamenti del percorso scolastico Sono misure puntuali prese a seguito di una valutazione globale della situazione dell'allievo e del contesto. Decisioni in questo ambito debbono scaturire dal rispetto della procedura messa a punto dai Collegi degli ispettori e dei capigruppo del servizio di sostegno pedagogico.	
4		Idem	Idem anno 3; non è però ammesso l'uso del mezzo punto nelle insufficienze.		Promozione anche con insufficienze	
5		Ciclo II	Idem	Idem anno 3	Idem come I° ciclo + francese	Promozione: sufficienza in tutte le discipline d'insegnamento
6			Idem	Idem anno 3		Idem anno 3
7			Idem	Idem anno 4		Idem anno 4

TICINO : 2015-2016

SCUOLA MEDIA

ANNI	TIPI DI VALUTAZIONE	CRITERI DI VALUTAZIONE	SCALA	CAMPI DI PROMOZIONE	CONDIZIONI DI PROMOZIONE CONDIZIONI DI ORIENTAMENTO
8 9	1° semestre Ciclo d'osservazione Classi I e II	Rapporto verbale	Materie d'insegnamento		<p><u>Insegnamenti obbligatori</u> Italiano, Francese, Tedesco, Matematica, Scienze naturali, Geografia, Storia e civica, Educazione fisica, Educazione musicale, Educazione visiva, Educazione alle arti plastiche, Istruzione religiosa</p> <p>Nella scuola media, al termine di ogni anno, gli allievi passano, di regola, all'anno successivo, la ripetizione di classi è ammessa, quando sussistono fondati motivi per ritenerla misura pedagogicamente valida. Essa è decisa dal Consiglio di classe, presieduto dal direttore della scuola, previo colloquio con la famiglia e l'allievo.</p> <p>Per iscriversi ai corsi attitudinali di matematica e tedesco occorre avere ottenuto almeno 4,5 nelle rispettive materie (deroghe possibili).</p>
	2° semestre	Note	Materie d'insegnamento	Valutazione di fine anno; note da 2 a 6; 4 è la sufficienza È ammesso l'uso delle note intermedie 5,5 e 4,5 Allievi e genitori sono informati per iscritto sulle valutazioni	
10	Ciclo d'orientamento Classi III	Idem	Idem	Idem	<p><u>Corsi attitudinali</u> (in alternativa ai corsi di base) in Matematica e Tedesco</p> <p><u>Parte comune</u> Inglese, Italiano, Storia e civica, Geografia, Scienze naturali, Educazione visiva, Educazione musicale, Educazione fisica, Istruzione religiosa, Educazione alimentare</p> <p><u>Corsi opzionali</u> Francese e Latino</p> <p>Le scelte compiute alla fine della classe 9 non sono definitive. Durante la 10 e la 11 le scelte iniziali possono essere modificate in base all'evoluzione degli interessi e del rendimento scolastico mostrati dall'allievo. L'iniziativa può partire dalla famiglia o dalla scuola stessa; la decisione del cambiamento di un corso può aver luogo durante l'anno scolastico solo se entrambe le parti (famiglie e consiglio di classe) sono favorevoli e deve aver luogo entro la fine di febbraio.</p>
11	Ciclo d'orientamento Classi IV	Idem	Idem	Idem	<p><u>Corsi attitudinali</u> (in alternativa ai corsi di base) in Matematica e Tedesco</p> <p><u>Parte comune</u> Inglese, Italiano, Storia e civica, Geografia, Scienze naturali, Educazione visiva, Educazione musicale, Educazione fisica, Istruzione religiosa, Laboratorio di italiano, Laboratorio di scienze naturali</p> <p><u>Corsi opzionali</u> Latino, Francese, opzione di Orientamento e opzioni di Capacità espressive e tecniche</p> <p>L'allievo promosso alla fine della quarta classe ottiene la licenza dalla scuola media.</p>

	TICINO : 2015-2016	TRANSITION SECONDAIRE I-SECONDAIRE II
LICEO / SCUOLA CANTONALE DI COMMERCIO		SCUOLA SPECIALIZZATA PER LE PROFESSIONI SANITARIE E SOCIALI
<p>Condizioni d'ammissione Senza esami di ammissione:</p> <ul style="list-style-type: none"> • licenza di scuola media; • media delle note nelle materie obbligatorie di almeno 4,65 con al massimo un'insufficienza; • frequenza dei corsi attitudinali di matematica, tedesco; • aver ottenuto almeno 4,5 in italiano. <p>Il Regolamento di applicazione della Legge sulla scuola media prevede di concedere il diritto di iscrizione anche ad altri casi particolari.</p> <p>Con esami di ammissione: Gli allievi che non hanno i requisiti previsti dal Regolamento della scuola media devono sostenere un esame di ammissione scritto e orale in italiano, tedesco e matematica.</p>		<p>Condizioni d'ammissione</p> <p>Possono iscriversi gli allievi in possesso della licenza della scuola media, rispettivamente:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a) con diritto d'iscrizione alle scuole medie superiori senza esami d'ammissione; • b) con la media del 4,5 delle note nelle materie obbligatorie (italiano, tedesco, inglese, storia e civica, geografia, matematica, scienze naturali, educazione fisica, opzione capacità espressive e tecniche), diminuita di un decimo di punto per ognuno dei due corsi attitudinali frequentati, e con al massimo un'insufficienza, non inferiore al 3. • partecipazione obbligatoria a un pomeriggio informativo; • colloquio volto a verificare la motivazione del candidato e per l'allestimento del contratto di tirocinio con la scuola (primavera); <p>Se il numero degli iscritti supera quello dei posti disponibili la graduatoria viene stilata sulla base dei risultati della licenza di scuola media.</p>

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).


VALAIS : année scolaire 2015-2016
DEGRE PRIMAIRE

ANNEES		TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION ----- PAS DE PROMOTION _____ PROMOTION
1 2 Ecole enfantine		Entretien avec les parents	Première année: Langue orale et attitude dans le cadre scolaire Deuxième année: Langue 1, mathématiques et attitude dans le cadre scolaire	Description de l'évolution des apprentissages		Il n'y a pas de notes à l'école enfantine. Un livret scolaire est établi pour chaque élève. Il y a cependant quelques élèves qui effectuent cette école enfantine sur 3 ans, tout comme d'autres vont effectuer un saut de classe. Pour être promu l'élève doit avoir suivi les deux années sans avoir de difficultés trop flagrantes. La promotion en 3 ^e est quasi automatique.
3	sem.1	Appréciations	Travail scolaire Comportement face à un travail individuel et collectif Attitude personnelle face aux autres et respect du matériel	Votre enfant progresse normalement dans ses apprentissages; Votre enfant rencontre quelques difficultés dans ses apprentissages; Votre enfant rencontre de nombreuses difficultés dans ses apprentissages. Actuellement, il paraît difficile pour lui (elle) de les surmonter.	Français (lecture, écriture), Mathématiques (logique, espace, nombre), Histoire-Géographie-Sciences de la nature, Éducation musicale (chant, écoute), Éducation artistique (dessin, peinture, AC&M), Éducation physique Ethique et cultures religieuses	Bilan semestriel et bilan annuel Un bulletin d'information informe les parents. Il comporte des objectifs d'apprentissage illustrés d'exemples pour faciliter sa compréhension par les parents.
	sem. 2	Idem	Idem	Le niveau de performance prévu dans les objectifs a été: Atteint; Presque atteint; N'a pas été atteint.	Idem	
4 5	sem. 1 sem. 2	Notation	Attitude et comportement face au travail en classe (reprise des capacités transversales du PER)	Entre 6 et 4 pour les prestations suffisantes; Entre 4 et 1 pour les prestations insuffisantes; Les notes moyennes annuelles et semestrielles sont calculées avec une décimale.	Premier groupe Français (production et compréhension de l'oral et de l'écrit, fonctionnement de la langue), Mathématiques (raisonnement mathématiques, technique du calcul), Histoire-Géographie-Sciences de la nature Deuxième groupe Ecriture, Ethique et cultures religieuses, AC&M (dessin, peinture, travaux manuels et à l'aiguille), Éducation musicale, Éducation physique	Pour être promu, l'élève doit obtenir au moins la note 4 dans la moyenne du premier groupe et dans la moyenne générale. Si la non-promotion est à craindre, l'enseignant-e en informe les parents au cours de chaque semestre au moyen d'un bulletin de notes intermédiaires ou d'un rapport spécial. Un entretien préalable avec les parents est alors recommandé.
6 7	sem. 1 sem. 2	Idem	Idem	Idem	Premier groupe Français (production et compréhension de l'oral et de l'écrit, fonctionnement de la langue), Mathématiques (raisonnement mathématiques, technique du calcul), Histoire-Géographie-Sciences de la nature Deuxième groupe Ecriture, Ethique et cultures religieuses, AC&M (dessin, peinture, travaux manuels et à l'aiguille), Éducation musicale, Éducation physique, Allemand, Anglais	Pour être promu, l'élève doit obtenir au moins la note 4 dans la moyenne du premier groupe et dans la moyenne générale. Si la non-promotion est à craindre, l'enseignant-e en informe les parents au cours de chaque semestre au moyen d'un bulletin de notes intermédiaires ou d'un rapport spécial. Un entretien préalable avec les parents est alors recommandé. Les cours de L2 ne sont pas évalués sous forme chiffrée.
4		Épreuves de référence		Évaluation formative et évaluation des acquis des élèves	Français, Mathématiques	
6 7		Épreuves de référence d'allemand		Idem	Allemand, Sciences (année 7)	
6		Examens de fin d'année		Certification des connaissances en fin d'année	Français, Mathématiques	Compte pour 1/5 ^e de la moyenne du 2 ^e semestre © IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)

		VALAIS : année scolaire 2015-2016		TRANSITION PRIMAIRE-SECONDAIRE I						
ANNEES		TYPES D'EV.	OBJETS ET CRIT. D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION				
8	sem. 1 sem. 2	Notation Rapport d'évaluation	Travail scolaire Appréciation globale de l'enseignant-e portant sur les aptitudes, la progression de l'élève durant l'année scolaire, ses motivations; L'enseignant-e tient compte de l'avis des parents. L'appréciation doit servir à pondérer les résultats scolaires; Des entretiens individuels, entre l'enseignant-e et l'élève, entre l'enseignant-e et les parents sont aménagés deux fois durant l'année. L'appui d'un personnel spécialisé peut être demandé.	Entre 6 et 4 pour les prestations suffisantes Entre 4 et 1 pour les prestations insuffisantes Les notes moyennes annuelles et semestrielles sont calculées avec une décimale Une rubrique "Observations" permet d'interpréter les notes Le rapport d'évaluation est remis aux parents. Il sert uniquement à l'admission au cycle d'orientation.	<u>Premier groupe</u> Français (production et compréhension de l'oral et de l'écrit, fonctionnement de la langue), Mathématiques (raisonnement mathématiques, technique du calcul), Histoire-Géographie-Sciences de la nature <u>Deuxième groupe</u> Ecriture, Ethique et cultures religieuses, AC&M (dessin, peinture, travaux manuels et à l'aiguille), Éducation musicale, Éducation physique <u>Niveau I/Niveau II</u> Français, Mathématiques	Pour être promu, l'élève doit obtenir au moins la note 4 dans la moyenne du premier groupe et dans la moyenne générale. Si la moyenne de la discipline se situe entre 4,8 et 4,9, 2 des 3 critères suivants doivent concorder: 1. Examen cantonal à 5 ou plus: niveau I (sinon niveau II); 2. Avis du titulaire de classe; 3. Avis des parents. Pour favoriser un passage harmonieux des élèves, des réunions regroupant les enseignant-e-s de 8 ^e et de 9 ^e sont organisées. <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"><u>Niveau I:</u></td> <td style="text-align: center;"><u>Niveau II</u></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">L'élève est admis en niveau I si la moyenne de la discipline concernée se situe entre 6 et 5.</td> <td style="text-align: center;">L'élève est admis en niveau II si la moyenne de la discipline concernée est inférieure à 4,8.</td> </tr> </table> Pour favoriser un passage harmonieux des élèves, des réunions regroupant les enseignant-e-s de 8 ^e et de 9 ^e sont organisées.	<u>Niveau I:</u>	<u>Niveau II</u>	L'élève est admis en niveau I si la moyenne de la discipline concernée se situe entre 6 et 5.	L'élève est admis en niveau II si la moyenne de la discipline concernée est inférieure à 4,8.
<u>Niveau I:</u>	<u>Niveau II</u>									
L'élève est admis en niveau I si la moyenne de la discipline concernée se situe entre 6 et 5.	L'élève est admis en niveau II si la moyenne de la discipline concernée est inférieure à 4,8.									
8		Épreuves de référence d'allemand		Évaluation formative et évaluation des acquis des élèves	Allemand					
8		Examens de fin d'année		Certification des connaissances en fin d'année	Français, Mathématiques	Compte pour un 1/5 ^e de la moyenne annuelle				



VALAIS : année scolaire 2015-2016

DEGRE SECONDAIRE I

ANNEES		TYPES D'EV.	OBJETS ET CRIT. D'EVAL.	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
9 10	sem. 1 sem. 2	Notation Rapport d'évaluation	Travail scolaire Idem ci-dessus 8 ^e	Entre 6 et 4 pour les prestations suffisantes Entre 4 et 1 pour les prestations insuffisantes La note 0 peut être donnée en cas de tricherie. Les notes moyennes sont calculées au centième avant d'être arrondies au dixième supérieur ou inférieur.	Les disciplines du programme du CO font l'objet d'une note (excepté l'éducation aux choix et méthode de travail): <u>Branches à niveaux 9</u> Français, Mathématiques <u>10</u> Français, Mathématiques, Allemand, Sciences <u>Branches secondaires</u> Les autres branches du programme	Promotion: Au terme de la 1CO, est promu en classe supérieure l'élève: a) qui a une moyenne générale égale ou supérieure à 4,0 et b) qui a une note égale ou supérieure à 4,0 dans chacune des disciplines suivies à niveaux ou qui a une note inférieure à 4,0 dans une seule discipline suivie en niveau II. Promotion avec transfert(s) de niveau(x) Au terme de la 1CO, est promu en classe supérieure mais avec un transfert en niveau(x) II pour la (les) discipline(s) concernées(s) l'élève: a) qui a une moyenne générale égale ou supérieure à 4,0 et b) qui a une note inférieure à 4,0 dans une ou plusieurs discipline(s) suivie(s) en niveau I. Non promotion Au terme de la 1CO, n'est pas promu l'élève: a) qui a une moyenne générale inférieure 4,0 et/ou b) qui a des notes inférieures à 4,0 dans deux disciplines(s) suivie(s) en niveau II.
		Examens de fin d'année		Certification des connaissances en fin d'année et aide à l'orientation en niveau I ou II pour ces disciplines en 2 ^e CO (année 10)	Sciences, Allemand	Compte pour 1/5^e de la moyenne du 2^e semestre
11	sem. 1 sem. 2	Notation Rapport d'évaluation	Travail scolaire Idem ci-dessus 8 ^e	Entre 6 et 4 pour les prestations suffisantes Entre 4 et 1 pour les prestations insuffisantes La note 0 peut être donnée en cas de tricherie. Les notes moyennes sont calculées au centième avant d'être arrondies au dixième supérieur ou inférieur.	Les disciplines du programme du CO font l'objet d'une note (excepté l'éducation aux choix et méthode de travail): <u>Branches principales ou à Niveaux</u> Français, Allemand, Mathématiques, Sciences <u>Branches secondaires</u> Les autres branches du programme	<u>Système intégré (niveaux I et II)</u> Suivre et réussir deux ou trois niveaux I; Ou suivre et réussir deux ou trois niveaux II; Dans les deux cas, l'élève doit obtenir la moyenne de 4,0 dans les branches secondaires. Le transfert d'un niveau à un autre est facilité s'il est compatible avec les aptitudes de l'élève. Les parents sont associés à toute décision de transfert.
		Diplôme de fin d'études				L'élève qui a satisfait aux exigences du programme de la troisième année du cycle d'orientation reçoit un diplôme de fin d'études. L'élève qui a accompli neuf années de scolarité obligatoire mais qui n'a pas satisfait aux exigences du programme de troisième année a droit à une attestation de fin d'études.



VALAIS : année scolaire 2015-2016

TRANSITION SECONDAIRE I-SECONDAIRE II

LYCEE-COLLEGE / MATURITE

ECOLES DE COMMERCE / MATURITE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE ECOLES DE CULTURE GENERALE (ECG)

Les conditions d'accès aux écoles préparant la maturité gymnasiale sont les suivantes.

Au terme de la 2^e CO:

- année réussie avec une moyenne générale minimale de 4,5 et
- quatre niveaux I, dont trois à 4,5 au moins et aucune note insuffisante dans les branches à niveaux.

Au terme de la 3^e CO:

- diplôme obtenu en ayant suivi quatre niveaux I ou en ayant suivi trois niveaux I et un niveau II à 5,0 au moins.
- les élèves qui ne répondent pas aux exigences dans une des quatre branches à niveau, respectivement dans un seul niveau, peuvent se présenter à un examen dans cette discipline.

Si la 3^e année du CO est réussie, accès direct avec les notes suivantes:

3CO/Elèves ayant 3 niveaux I

- Note de 4,0 au moins dans deux des trois niveaux I
- moyenne générale de 4,0

3CO/Elèves ayant 2 niveaux I

- moyenne de 4,0 pour les 2 niveaux I
- note de 4,5 au niveau II
- moyenne générale de 4,0

Niveau I	4
Niveau I	
Niveau II	4.5

3CO/Elèves ayant 1 niveau I et 2 niveaux II

- note de 4,0 au niveau I
- moyenne de 5,0 pour les 2 niveaux II
- moyenne générale de 4,0

Niveau I	4
Niveau II	5
Niveau II	

3CO/Elèves ayant 3 niveaux II

- moyenne de 5,0 pour les 3 niveaux II
- moyenne générale de 4,0
- pas de note insuff. au 1^{er} groupe

Niveau II	5
Niveau II	
Niveau II	

Examen complémentaire en fin de 3^e ou 4^e CO. Si l'année est réussie sans obtention des moyennes citées ci-dessus: examen dans la ou les branches dans lesquelles l'élève n'a pas obtenu la note 4,0 pour les niveaux I et dont les résultats se situent entre 4,0 et 5,0 pour les niveaux II ou entre 4,0 et 4,5 s'il ou elle n'a qu'un niveau II.

CYCLES	ANNEES	TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'ÉVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION TRANSITION PRIM.-SECONDAIRE
Cycle 1	1 2	Évaluation formative s'appuyant sur l'observation de l'élève en situation d'apprentissage et sur ses productions.	Les parents sont régulièrement informés des progrès de leur enfant par le biais de commentaires dans le cahier de communication (ou lors d'entretiens) et la transmission de différents documents attestant du travail de l'élève.	-	-	Promotion automatique de la 1P à la 4P
Cycle 1	3 4	Évaluation comme outil au service des apprentissages (évaluation formative) Évaluation comme outil pour l'établissement des bilans des connaissances acquises et des compétences développées (évaluation sommative) Relevé des résultats - agenda signé par les parents chaque semaine; - point de situation sur les résultats à la fin de chaque semestre. Livret scolaire: Bulletin établi à la fin de chaque année scolaire avec la décision de promotion.	Le degré d'atteinte des objectifs d'apprentissage du PER par l'élève est évalué au moyen de travaux significatifs, ou assimilés à des travaux significatifs (« travail assimilé »: ensemble de travaux vérifiant uniquement l'acquisition de connaissances ou de techniques spécifiques). Appréciation à part de l'éducation physique L'évaluation respecte les principes de transparence et d' égalité de traitement . Épreuve cantonale de référence (ECR) en fin de 4P (français)	Objectifs: - largement atteints - atteints avec aisance - atteints - partiellement atteints - non atteints	- Français - Mathématiques	Promotion automatique de la 1P à la 4P L'élève est promu en 5P si les objectifs sont atteints en français et en mathématiques, avec un accent particulier sur la lecture. L'ECR peut fournir des indications complémentaires.
Cycle 2	5 6	Évaluation formative Évaluation sommative Relevé des résultats - agenda signé par les parents chaque semaine; - point de situation sur les résultats à la fin de chaque semestre.	Le degré d'atteinte des objectifs d'apprentissage du PER par l'élève est évalué au moyen de travaux significatifs, ou assimilés à des travaux significatifs (« travail assimilé »: ensemble de travaux vérifiant uniquement l'acquisition des connaissances ou de techniques spécifiques). Appréciation à part de l'éducation physique L'évaluation respecte les principes de transparence et d' égalité de traitement .	Notes allant de 1 à 6 avec demi-points (seuil de suffisance à 4)	- Groupe I: français, mathématiques, allemand, connaissance de l'environnement, - Groupe II: activités créatrices et manuelles, arts visuels, musique	Promotion automatique entre la 5P et la 6P Pour être promu en 7P, obtenir 16 points dans le groupe I et 12 points dans le groupe II. Les ECR comptent comme une note dans la moyenne de la discipline.
	7 8	Livret scolaire: Bulletin établi à la fin de chaque année scolaire avec les décisions de promotion et, en fin de 8P, d'orientation.	ECR en fin de 6P (français et mathématiques) et en fin de 8P (français, mathématiques et allemand)		- Groupe I: français, allemand, mathématiques, sciences de la nature - Groupe II: histoire, géographie, anglais - Groupe III: arts visuels, musique, activités créatrices et manuelles	Promotion automatique entre la 7P et la 8P En français, mathématiques et allemand, l'ECR compte pour 30% et la moyenne annuelle pour 70%. Pour être promu en 9S, obtenir 16 points dans le groupe I, 12 points dans le groupe II et 12 points dans le groupe III.
	Fin de 8P		Orientation dans le cycle 3, en Voie prégyrnasiale ou en Voie générale avec niveaux en français, mathématiques et allemand. niveau 1: exigences de base niveau 2: exigences supérieures		© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)	Résultats dans les groupes I et II. L'ECR compte pour 30% et la moyenne annuelle pour 70%. Pour être orienté en Voie prégyrnasiale, obtenir 20 points dans le groupe I et 13,5 points dans le groupe II.

LIBERTÉ ET PATRIE		VAUD : année scolaire 2015-2016		DEGRE SECONDAIRE I		
	TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION (VOIES SECONDAIRES DIFFERENTES)		CONDITIONS DE PROMOTION
9 10 11	<p>Évaluation formative Évaluation sommative</p> <p>Relevé des résultats - agenda signé par les parents chaque semaine; - point de situation sur les résultats à la fin de chaque semestre.</p> <p>Livret scolaire: Bulletin établi à la fin de chaque année scolaire, et, le cas échéant, à la fin du 1^{er} semestre avec les décisions de promotion, de réorientation dans les voies et les niveaux et de certification.</p>	<p>Degré d'atteinte des objectifs d'apprentissage du PER (travaux significatifs ou travaux assimilés)</p> <p>Appréciation à part de l'éducation physique</p> <p>L'évaluation respecte les principes de transparence et d'égalité de traitement.</p> <p>ECR en fin de 10S (français et mathématiques)</p>	Notes allant de 1 à 6 avec demi-points (seuil de suffisance à 4)	<p><u>Voie pré-gymnasiale (VP)</u> - Groupe I : français, allemand, mathématiques, sciences de la nature, 1 option spécifique (latin, italien, mathématiques et physique ou économie et droit) - Groupe II : anglais, histoire, géographie - Groupe III : arts visuels, musique (9S à 11S) activités créatrices et manuelles / éducation nutritionnelle (uniquement 9S)</p> <p>possibilité de fréquenter un cours facultatif de grec (10S+11S) et/ou d'italien (11S)</p>	<p><u>Voie générale (VG)</u> - Groupe I : français, allemand, mathématiques, sciences, 2 options de compétences orientées métiers (1 de renforcement en français ou en mathématiques et 1 artisanale, artistique ou technologique) ou 1 option spécifique - Groupe II : anglais, géographie, histoire - Groupe III : arts visuels, musique, activités créatrices et manuelles / éducation nutritionnelle</p> <p>possibilité de fréquenter un cours facultatif d'italien (11S)</p>	<p><u>Voie pré-gymnasiale (VP) et Voie générale (VG) :</u></p> <p>- Groupe I: 20 pts - Groupe II: 12 pts - Groupe III: 9S VP et VG: 12 points 10S et 11S VP: 8 points 10S et 11S VG: 12 points</p> <p>En 10S, les ECR comptent comme une note dans la moyenne de la discipline.</p> <p>En 11S, la note de l'examen compte pour un tiers dans la note annuelle de la discipline.</p>
Fin de 11 ^e	Examen de certificat de fin de scolarité	Degré d'atteinte des objectifs d'apprentissage du PER	Notes allant de 1 à 6 avec demi-points (seuil de suffisance à 4)	français, mathématiques, allemand, anglais, option spécifique	français, mathématiques, allemand, anglais, OCOM (option de compétence orientée métier) artisanale, artistique ou technologique (ou option spécifique)	Obtention du certificat : résultats suffisants dans chacun des trois groupes de disciplines. Seuil de suffisance = nombre de disciplines composant le groupe X 4.

LIBERTÉ ET PATRIE		VAUD : année scolaire 2015-2016		TRANSITION SECONDAIRE 1-SECONDAIRE 2	
GYMNASE / MATURITE			ECOLES DE CULTURE GENERALE ET DE COMMERCE		
<p>Admission</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat d'études secondaires de la voie pré-gymnasiale (VP); • Maximum 2 ans d'avance ou de retard par rapport à l'âge normal des élèves de la volée correspondante. <p>Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences peuvent, sous certaines conditions, se présenter à des examens d'admission. Plus d'informations à ce sujet sur le site du Gymnase de Burier: http://www.gymnasedeburier.ch</p> <p>© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016) Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).</p>			<p>Admission</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat d'études secondaires de la voie pré-gymnasiale (VP); • Certificat d'études secondaires de la voie générale (VG) avec au moins 18 points en français, mathématiques, allemand et sciences de la nature, si les trois disciplines à niveaux (i. e. le français, les mathématiques et l'allemand) ont été suivies en niveau 2, ou 19 points au minimum si l'une des trois disciplines à niveaux a été suivie en niveau 1; • Maximum 2 ans d'avance ou de retard par rapport à l'âge normal des élèves de la volée correspondante. <p>Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences peuvent, sous certaines conditions, se présenter à des examens d'admission. Plus d'informations à ce sujet sur le site du Gymnase de Burier: http://www.gymnasedeburier.ch</p>		